

# Le viol: crime impuni



par Louise Picard

Contrairement à ce que plusieurs sont tentés de croire, il n'existe pas de prototype du violeur. Seulement 3% des violeurs souffrent de troubles mentaux. Le violeur est un peu monsieur-tout-le-monde, un compagnon de travail, un voisin. Dans 60% des cas, la victime et l'auteur du viol sont des connaissances. Une étude de Menachem Amir<sup>(1)</sup>, réalisée à Chicago, que l'on considère comme la première étude statistique en profondeur sur le viol, démontre que le violeur est un gars ordinaire et que 90% des viols sont prémédités.

Dans 43% des cas, les agresseurs étaient deux ou en groupe, d'où le démenti que l'auteur du viol est un délinquant solitaire. Dans 70% des cas, il y a eu préméditation, ce qui démentit également le fait que le viol est une explosion spontanée chez un individu ayant des désirs incontrôlables. Une telle planification est encore plus fréquente dans les cas d'agression collective (71%). Bon nombre d'agresseurs sont des hommes mariés fonctionnant de façon normale dans la société.

## Caractéristiques

Qui se fait violer? La majorité des victimes se situent entre les âges de 14 à 24 ans, mais des femmes de tout âge en sont victimes, quel que soit leur statut économique ou social, leur race, leur façon de s'habiller, leur apparence, leur état civil, etc.

Des recherches ont révélé que 50% à 60% des viols se passent dans des résidences privées. En second lieu, en automobile, que ce soit au cours d'une sortie ou en faisant de l'auto-stop. Les autres endroits sont les rues, les ruelles, les terrains de stationnement, en faisant du "babysitting", dans les rencontres familiales, les soirées. Les viols se commettent la plupart du temps la nuit ou en fin de semaine. Le prétexte de l'homme qui vient réparer quelque chose à la maison est pratique. La femme ne se méfiant pas le plus souvent, la plupart des maisons nécessitant divers services, l'homme prend soin de faire le tour des pièces de la maison ou de l'appartement, se rend compte qu'elles sont vides et viole la femme.

Les mythes qui persistent à l'endroit du viol sont nombreux: les femmes provoquent leurs agresseurs, une femme ne peut être violée sans qu'elle le veuille; elle aurait bien cherché ce qui lui arrive; le viol est dû à une pulsion sexuelle incontrôlable; commis par un maniaque dans une rue déserte, etc.

Les femmes veulent de plus en plus vivre de façon autonome, sortir seules, voyager seules. Toutefois, dans l'esprit de bon nombre d'hommes dont la mentalité n'a pas

## Viol-Secours à Québec

À Québec, quelque 400 appels ont été dénombrés depuis un an au centre de Viol-Secours, par le biais de son service téléphonique gratuit confidentiel et anonyme, lequel fonctionne jour et nuit.

Se consacrant aux problèmes des femmes victimes d'agression sexuelle, cet organisme n'a jamais cessé de fonctionner, en dépit de maigres subventions reçues jusqu'à ce jour.

Qui sont ces femmes qui appel-

lent? Elles sont de tous les âges, à partir de toutes jeunes filles jusqu'aux femmes d'âge mur. Créé par un groupe de femmes de la région de Québec, ce service répond, semble-t-il, à un besoin réel. C'était, il y a un an, le 23e centre du genre au Canada. On en compte maintenant 51.

Il n'appartient pas à Viol-Secours de juger si une plainte est fondée ou pas. Son rôle consiste à informer, à conseiller et à aider les femmes victimes d'agression. Les

benévols du centre accompagneront, dans leurs démarches, celles qui désirent porter plainte. Le centre vise également à encourager et à susciter toute recherche et publication sur le viol, à établir un programme d'information et à faire des représentations auprès des autorités concernées, tout en collaborant avec les organismes intéressés au bien-être de la femme.

Viol-Secours (Québec) est à l'écoute 24 heures par jour. En cas de besoin, il faut appeler 692-2252.

changé, une femme libre est une proie facile, une femme plus ou moins "respectable". Encore de nos jours, dans l'esprit de bien des gens, le destin d'une femme est d'être dominée, et les hommes dominants ne font que jouer leur rôle d'hommes. Le viol est encore alimenté par toutes sortes d'écrits et de films où le sexe et la violence sont utilisés uniquement pour dé-

grader les femmes et les ramener au niveau d'objets de consommation.

### Québec - Montréal

Québec enregistre proportionnellement autant de viols qu'à Montréal et les viols de groupe sont aussi plus fréquents, a fait remarquer Madeleine, porte-parole de Viol-Secours (Québec), lors d'une récente entrevue au SOLEIL. Selon

des chiffres conservateurs, seulement 10% des viols sont rapportés en raison de la crainte et de l'humiliation qu'éprouve la victime à raconter, dans les moindres détails, ce qu'elle a vécu, passer à travers les affres d'un procès qui semble, en fait, être plutôt le procès de la victime que celui de l'accusé, en raison d'une loi déficiente qui véhicule de nombreux préjugés so-

ciaux et, aussi, en raison des exigences rigoureuses de la preuve qui autorisent, en outre, des ingérences dans le passé sexuel de la victime.

Malgré la recrudescence de viols à Québec, peu de femmes qui en sont victimes portent plainte et sont déterminées à aller jusqu'au bout, a ajouté Madeleine.

Au Canada, sur 100 violeurs, 10 seulement sont appréhendés, cinq sont accusés et 2,5 sont condamnés. Seul l'agresseur peut choisir sa forme de procès, soit devant un jury ou un juge seul. Les procédures sont souvent très longues et la victime qui décide d'aller jusqu'au bout doit être pourvue d'un bon système nerveux.

Au cours du procès qui peut durer de deux à trois ans, la victime n'est même pas assurée d'avoir le même procureur. Le centre Viol-Secours (Québec) estime qu'il est très important pour la victime d'avoir un appui constant. Cet organisme veut tenter de le lui apporter par l'intermédiaire d'un avocat de l'aide juridique.

Lorsqu'une victime de viol téléphone à un centre qui s'occupe de ces cas, elle est en état de choc. On s'empresse de la rassurer, de lui parler calmement, de l'écouter. On lui suggère de se rendre immédiatement à l'hôpital, sans prendre de douche vaginale, changer de vêtements ou quoi que ce soit, afin de subir des examens, à cause des risques de grossesse, de contamination de maladies vénériennes, de blessures corporelles. La conseillère qui suit chaque cas du début à la fin offrira à la victime de l'accompagner à l'hôpital et verra à ce que le médecin fasse un rapport médical après examen.

Il n'existe pas, dans les hôpitaux de Québec, de protocole médical pour les victimes de viol. Certains refusent de les recevoir et lorsqu'ils le font, l'accueil laisse parfois à désirer. La victime devra attendre dans la salle d'urgence, exposée à la vue de tous.

Bien que les hôpitaux du Québec soient maintenant autorisés, depuis 1976, à recevoir la preuve légale d'un cas de viol, beaucoup refusent de le faire, la majorité des médecins n'étant pas intéressés à se rendre devant les tribunaux pour y passer de nombreuses heures non rémunérées afin de corroborer leur rapport médical.

Une vaste campagne de sensibilisation s'impose, de la part des centres d'aide aux victimes de viol, afin de changer les mentalités. La nécessité d'un service tel que Viol-Secours n'est plus à démontrer et les responsables estiment que des subventions gouvernementales répondeiraient à des besoins urgents.

Outre les quatre centres existant à Montréal, Québec, Hull et Rouyn-Noranda, trois autres ouvriront bientôt, soit à Trois-Rivières, Shawinigan et Sherbrooke.

## Projet de loi

Aux termes d'un projet de loi qui a été adopté en première lecture, à Ottawa, le viol serait désormais considéré comme une forme d'attentat à la pudeur et, lorsque des blessures physiques ou psychologiques sérieuses en résulteraient, il s'agirait d'un attentat grave à la pudeur. Des recours seraient offerts aux personnes des deux sexes, victimes d'attentat ou de pénétration avec violence. Aussi, des poursuites pourraient être intentées dans le cas d'un attentat sexuel mettant en cause des conjoints qui ne vivent plus ensemble. Tous les actes entraînant des dommages physiques ou psychologiques graves donneraient lieu, comme peine maximale, à l'emprisonnement à perpétuité.

## Objections

L'Association nationale des centres d'aide aux victimes de viol au Canada a fait connaître ses réserves face à ce projet de loi, lors d'un récent congrès. Danielle Drolet, juriste, a assisté à ces assises et nous précise les objections formulées par l'association. L'organisme exige:

1—que les cas de viol ne soient plus considérés comme des délits d'ordre sexuel, mais bien plutôt comme une atteinte à l'intégrité physique, morale et mentale d'une personne.

2—que les cas de viol entre époux soient reconnus comme délits, par la loi. L'actuel projet de loi ne reconnaît les cas de viol que lorsque les époux sont séparés.

3—que la femme soit libérée du fardeau de la preuve. Le nouveau projet de loi est muet sur le sujet. Actuellement, c'est la femme qui doit démontrer qu'elle n'a pas consenti au viol ou qu'elle y a été contrainte en raison de menaces. Il est encore permis de la questionner sur son passé sexuel.

4—que les seuls cas de viol ne soient pas uniquement ceux où il y a eu pénétration du pénis dans le vagin. L'association rapporte le cas de plusieurs femmes qui se sont fait pénétrer par toutes sortes d'objets inimaginables, telle une bouteille cassée. Aux termes du projet de loi, ces cas ne sont pas considérés comme des viols.

Sur la recommandation du Conseil du statut de la femme, le ministère provincial de la Justice a endossé ces réserves.

(1) Patterns in the forcible rape—Menachem Amir

# "Quinze ans après, c'était encore intolérable"

Bien que certains cas de viol remontent à plusieurs années, les femmes qui en ont été victimes seront parfois longtemps sans pouvoir parler, comme ce fut le cas d'une femme violée, il y a 15 ans, et qui en faisait récemment le récit pour la première fois, à Viol-Secours, dans une tentative de se libérer l'esprit. Il importe de souligner que la personne qui a livré le témoignage suivant n'a pas été "trahie" par le centre Viol-Secours, toujours soucieux de respecter la confidentialité des cas qui lui sont dévolus.

"Je n'avais que 20 ans lorsque je fus victime d'un viol qu'il conviendrait plutôt de qualifier de torture. Le cauchemar que j'ai vécu durant environ 18 heures. C'était par une fin d'après-midi ensoleillé de juin. Je circulais sur le trottoir, parmi la foule, à l'heure de pointe, sur l'une des principales artères de la ville. Soudain, avant même de pouvoir réaliser ce qui m'arrivait, un homme qui me suivait de près me saisit brusquement et me jeta dans une

voiture qui circulait lentement le long de la chaussée"

Ils étaient trois à participer au "kidnapping" de cette jeune étudiante d'université. Complètement paralysée par la peur, sans aucune défense, dit-elle, "je fus emmenée par mes agresseurs déjà à moitié ivres, dans une chambre insalubre située dans un endroit désaffecté du quartier. C'est là que, durant 18 heures, qui m'ont semblé une éternité, je dus subir, de la part de mes trois tortionnaires dont l'un d'eux portait un uniforme de militaire, des sévices corporels indescriptibles".

"À la suite de la lecture d'un livre sur les diverses phases qu'affrontent ceux qui sont sur le point de mourir, j'ai la conviction d'avoir vécu ces mêmes phases. Ce n'est que vers 11h, le lendemain matin que j'ai pu enfin quitter les lieux, dans un état me permettant tout juste de me traîner dans la rue où je m'évanouis et fut recueillie".

Ceci se passait il y a 15 ans. Cette étudiante d'alors exerce aujourd'hui une profession libérale de façon très active et est très engagée sur le plan social.

### Séquelles

Chez certaines victimes, les séquelles d'un viol peuvent parfois durer toute une vie. Dans le cas précité, pendant sept ans, elle dut subir quotidiennement les séquelles de cet attentat brutal.

"Ces séquelles se traduisaient notamment par des "flashes" qui se produisaient dans ma tête à un rythme incessant, jour et nuit. Lorsqu'ils passaient lentement dans mon cerveau, provoquant une sorte de paralysie mentale, je "dérochais" tout à fait en présence de mes amis à qui je tentais de dissimuler ce qui se passait en moi. Ceux-ci mettaient ce comportement bizarre sur le compte de mon tempérament fantasiste et de ma nature distraite. Pour moi, c'était une situation intenable et j'ai cru ne jamais m'en sortir".

"Deux ans après cet attentat, je ne pouvais tolérer d'être touchée ou approchée par qui que ce soit. J'avais créé autour de moi une sorte de bulle d'air qui me servait de frontière. Jusqu'à l'âge de 27 ans, je conservai une peur morbide des hommes, mais je tentais de le dissimuler en leur présence, en faisant des blagues sans arrêt ou, encore, en m'engageant dans des discussions tellement sérieuses que cela les distrait de l'idée de me "sauter dessus". Puis un jour, je rencontrai un homme extrêmement patient qui, lui, refusa de s'éloigner. Avec le temps, il sut m'apprivoiser et m'apporter l'amour que je partageais toujours avec lui. Je dois aussi dire que ma nature hyperactive m'a empêchée de crouler dans une sorte d'inertie totale".

### Isolément

Le silence et l'isolement furent le lot de cette femme pendant 7 ans et ce n'est pas un cas isolé. Il est

faux de croire que les victimes de viol se complaisent dans le récit d'une telle expérience.

"Outre ma famille qui ne l'a jamais appris, j'ai refusé, pendant ces sept années, d'en parler à qui que ce soit, par crainte qu'on s'apitoie sur mon sort, qu'on tente de me surprotéger ou de m'insulter une révolte ou un sentiment de vengeance à la mesure de tant de cruauté subie, toujours inacceptable, même après coup".

"Quinze ans après, c'était encore intolérable. C'est alors que j'ai décidé de m'acclimater à mes "flashes" de vivre avec, de les apprivoiser pour qu'ils ne me nuisent plus. Sur le plan émotif, je me sens comme une enfant et déplore cette sensibilité à fleur de peau que je tente de dissimuler le plus possible. Tout ce qui m'arrive de beau et de bon dans la vie me touche profondément, car j'ai encore tendance à percevoir les gens et les événements comme "méchants"

tout comme mes "flashes", ce qui me paralyse, ou encore "pas méchants" ce qui m'amène à l'oeil la larme de joie facile. Tout en admettant que l'instinct de survie propre à chaque être humain est plus fort que tout, le traumatisme profond que j'ai subi m'a marquée pour la vie et, en dépit des nombreuses réussites que j'ai connues jusqu'à ce jour, j'ai perdu confiance en moi et je redoute toujours à la dernière minute, après les valeureux efforts déployés me garantissant une issue favorable, l'élément catastrophique extérieur aussi imprévisible et incontrôlable que le viol subi il y a 15 ans, élément qui peut saboter toute entreprise".

Aujourd'hui, en voyant cette femme encore jeune et belle, au rire facile, possédant beaucoup d'esprit et d'humour, nul ne saurait deviner le drame qui l'a tant marquée. Les séquelles sont toujours là, mais le fait d'en parler de façon calme et sereine constitue une victoire pour elle.

# Le dilemme du sommet de Regina

Le Québec s'apprête à faire un bout de chemin avec les autres provinces sur la voie de la révision constitutionnelle.

En effet, le premier ministre, M. René Lévesque, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, dirigeront la délégation québécoise à la 19e conférence, annuelle des premiers ministres provinciaux, la semaine prochaine, à Regina, en Saskatchewan. Comme le veut la coutume, le premier ministre de cette province, M. Alan Blakeney, sera le président et l'hôte de la conférence, dont la paternité revient à M. Jean Lesage, en 1960.

Or, M. Blakeney a fait savoir que les propositions constitutionnelles de M. Trudeau, telles que formulées dans "Le temps d'agir", seront le premier et le principal point à l'ordre du jour des dix premiers ministres. Il a rappelé que le premier ministre fédéral, M. Trudeau, n'a pas encore répondu aux propositions formulées par la conférence des premiers ministres, en 1976, y compris aux changements souhaités dans la répartition des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

Les provinces, y compris le gouvernement de M. Robert Bourassa, réclamaient alors les modifications suivantes quant au partage des pouvoirs:

- une plus grande implication des provinces dans les secteurs de la culture, des communications et de l'immigration;
- une confirmation dans la constitution des droits des deux langues officielles;
- la limitation du pouvoir déclaratoire et du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral;
- la participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême;
- le renforcement de la compétence des provinces sur les richesses naturelles.

Depuis deux ans, bien sûr, il s'est passé plusieurs événements importants. Deux dates prédominent: l'élection du PQ le 15 novembre 1976, les propositions constitutionnelles de M. Trudeau, le 12 juin dernier. Les demandes minimales de 1976 sont à cent lieues des objectifs du Québec, même des plus éphémères; pour sa part, le premier ministre fédéral se dit disposé à tout reprendre à zéro, à la condition que le Canada demeure un Etat fédéral

et que la nouvelle constitution comporte une charte des droits et des libertés, y compris les droits linguistiques. Cette double condition est loin d'être insurmontable pour les provinces autres que le Québec.

Après avoir parlé d'"opération cosmétique" vouée à l'échec comme à Victoria, en 1971, et après avoir fait mine de rester dans son coin, en attendant le jour J du référendum, le gouvernement québécois a décidé de faire un bout de route sinon avec Ottawa, du moins avec les autres provinces.



**gilles lesage**

C'est ainsi que M. Morin s'est déjà rendu à une réunion préparatoire en Saskatchewan, expliquant que "tant que le cadre fédéral durera, nous en respectons les règles". Le ministre a réaffirmé que le Québec était d'abord et avant tout intéressé à un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, dont M. Trudeau a ajourné l'étude à une seconde phase de la réforme, soit après 1979.

Les représentants des provinces ont alors convenu que la répartition des pouvoirs est plus importante que la réforme des institutions fédérales, qui fait l'objet de la phase initiale envisagée par M. Trudeau d'ici juillet prochain. Ils ont aussi convenu que ce délai est trop court et ne tient pas compte des obligations et des desirs des provinces.

Il y a là une amorce de consensus des provinces, non pas sur le contenu, certes, mais sur les modalités, sur la forme de la table de négociations. La manœuvre est délicate et semée d'embûches, mais elle est fort habile et pourrait rapporter de nombreux dividendes. Le Québec veut prouver qu'il sait être un "bon" gouvernement, dans la lignée des autonomistes depuis Mercier, et il ne veut pas bloquer la révision constitutionnelle que souhaitent les autres provinces qui, elles, croient au régime fédéral actuel.

Il est bien évident que le consensus en gestation est fort fragile. A l'instar de M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, les autres provinces jugent positives et constructives les propositions fédérales. Au surplus, elles craignent que le Québec ne se serve de l'affaire pour se faire du capital politique. "L'Ontario ne s'associera pas à ceux qui considéreraient ce processus comme un prétexte à l'antagonisme ou à l'entêtement", a dit M. Davis, faisant de toute évidence référence au gouvernement québécois.

C'est en ayant en tête de telles craintes que le gouvernement de M. Lévesque, sans se lancer tête baissée dans le "maquis" fédéral-provincial, participe au jeu et attise les velléités de consensus anti-Ottawa.

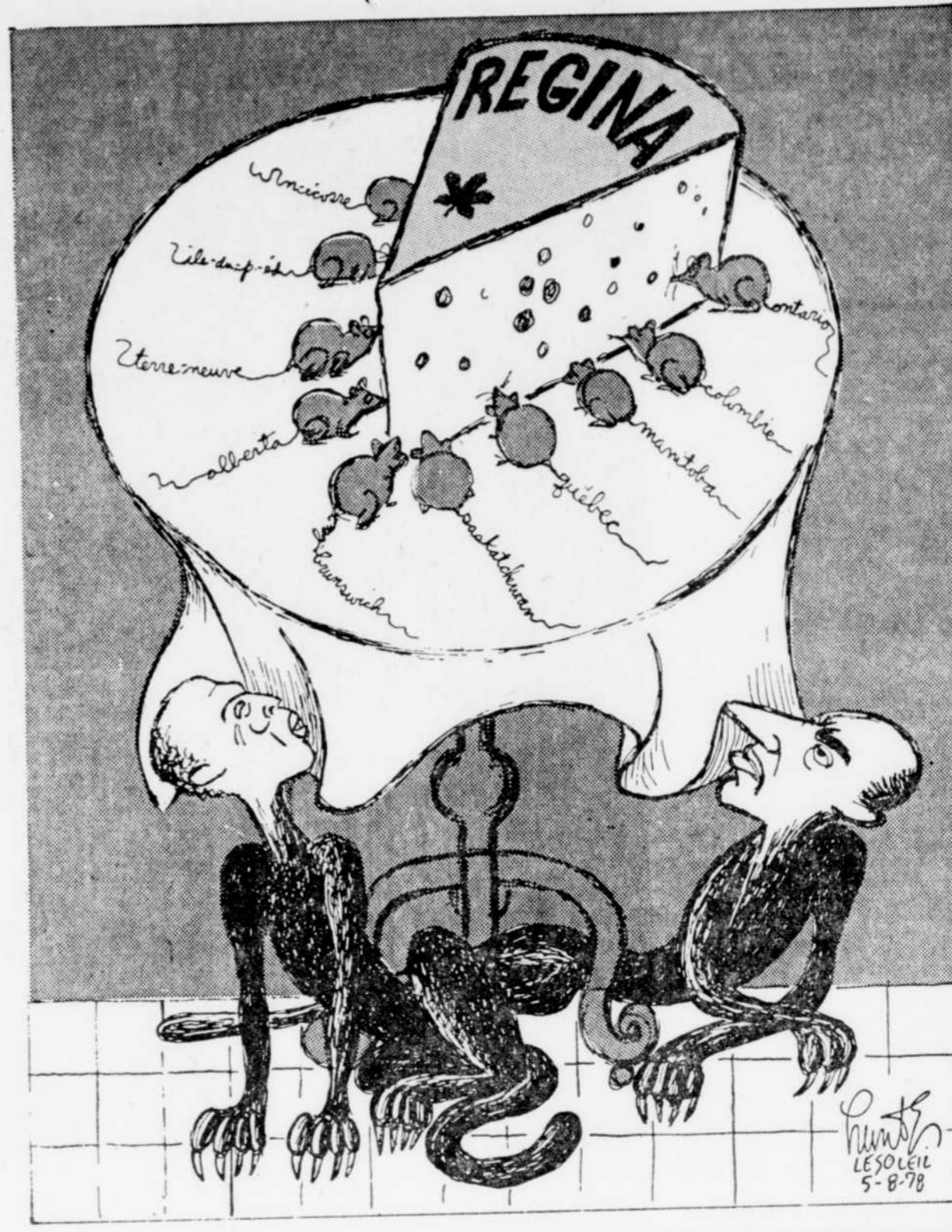
Les provinces tentent même, au-delà des modalités, de faire front commun sur le contenu des propositions fédérales.

Là-dessus, l'on est fort discret à Québec ces jours-ci. Aucune séance d'information pour la presse n'est prévue avant le départ de la délégation pour Regina, de telle sorte que les journalistes en sont réduits à faire des conjectures et des supputations.

Ce serait un coup de maître que l'ensemble des provinces s'entendent sur un minimum de revendications concernant le partage des pouvoirs, alors même que M. Trudeau juge "futile" d'en discuter avec le gouvernement du Québec, en raison de son objectif global.

Mais l'on sait également, dans les officines ministérielles, que les consensus interprovinciaux sur des sujets névralgiques ne résistent pas longtemps aux bourrasques fédérales. Et tout en faisant un bout de route avec les autres provinces, le Québec ne peut ignorer qu'il se retrouve seul à mi-chemin. Pour les grandes manœuvres de l'automne et surtout de l'an prochain.

D'où le dilemme de la conférence de Regina, une opération stratégique d'envergure pour MM. Lévesque et Morin. Leurs vis-à-vis fédéraux, MM. Trudeau et Marc Lalonde, ne seront pas là, mais ils veilleront au grain, au besoin faisant en sorte que la randonnée interprovinciale se termine en cul-de-sac.



## Les injonctions

# Comment le hasard peut faire les choses...

par Claude Vaillancourt

17 août 1978: Norbert Rodrigue comparait en cour pour outrage au tribunal.

Septembre 1978: le monde syndical est en effervescence.

Il y a quelques jours à peine, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), après bien des péripéties judiciaires, vient d'être condamné à une lourde peine de prison pour n'avoir pas obéi aux obligations d'une injonction émise dans le cas du conflit de la Commonwealth Plywood.

Quelques mois auparavant, à l'occasion du 49e congrès de la centrale, les militants de toutes les régions avaient sommé leur exécutif d'entreprendre une vaste offensive pour le retrait des injonctions dans les conflits de travail.

Le détonateur est déclenché: l'opinion publique est alarmée, le gouvernement est aux prises avec une autre patate chaude, lui dont le préjugé, dit-on, est favorable aux travailleurs.

Scénario machiavélique, diriez-vous. "Scénario voulu par le patronat", affirme un personnage bien placé dans la structure de la CSN.

Mais le problème est de taille. Interrogé par LE SOLEIL à ce sujet, la semaine dernière, le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, voit difficilement comment cette revendication syndicale pourrait être satisfaite à court terme.

Il y a d'abord un problème d'ordre constitutionnel, la cour supérieure relevant d'une juridiction fédérale. Il y a, par la suite, un problème pratique à l'effet que dans tout appareil judiciaire, un tribunal de droit commun s'avère nécessaire; il y a, enfin, un dernier problème, d'ordre social, celui-ci: il faut que les solutions proposées recueillent l'assentiment de toutes les parties au dossier, quels que soient les effets secondaires.

Déjà, le cas récent des employés de la CTCUM avait démontré clairement les tiraillements que cette situation provoque au sein du Parti québécois. Le premier ministre lui-même a dû personnellement intervenir pour rappeler ses militants à l'ordre.

Selon le Conseil du patronat, "le ministre de la Justice n'avait pas le choix: il se devait de refuser l'annulation des sentences prononcées contre ces dirigeants syndicaux", coupables "d'avoir refusé d'obéir à une injonction".

"Agir autrement, souligne le directeur général du CPQ, M.



En septembre, le monde syndical sera en effervescence.

Le Soleil, Raymond Lavie

Ghislain Dufour, c'est été remettre en cause les bases d'une société civilisée qui repose sur le respect des lois et des jugements des tribunaux".

S'il admet la possibilité d'abus de la part de la partie patronale dans ses recours au judiciaire, M. Dufour croit néanmoins que l'augmentation du nombre des injonctions, ces dernières années, est "une conséquence directe du nombre de grèves, surtout si elles sont illégales, du nombre de ses désobéissances aux lois établies, d'une mauvaise compréhension syndicale de ce qu'est le piquetage, etc."

"Parler d'interventions accrues à quelque chose d'indécrottable lorsque de telles interventions ont pour but un meilleur respect de la personne, de la propriété, de droits connus, poursuit le porte-parole du CPQ. Et c'est beaucoup plus sur la détérioration du respect de certaines valeurs (celles de la personne, de la propriété, de la parole donnée, du droit de la population à certains services essentiels), valeurs que notre société se doit de protéger, qu'il faudrait alors s'interroger au lieu de s'en prendre à un simple mécanisme judiciaire."

"C'est la situation qui est devenue déplorable, non le mécanisme lui-même", conclut M. Dufour.

Pour la CSN, le jugement est évidemment d'un tout autre ordre: les injonctions "ont comme objectif

prioritaire le contrôle de l'exercice du droit de grève mais, en plus, elles imposent des obligations diverses aux travailleurs."

Comme le souligne le rapport de l'exécutif de la centrale, "elles prohibent aux travailleurs de se servir d'autres moyens de défense; elles restreignent le droit de réunion et le droit d'expression; elles donnent des "ordres" qui disent comment ils doivent faire la grève, le nombre de travailleurs qui peuvent faire le piquetage".

A l'appui de ses avancés, la centrale cite le cas de la Commonwealth Plywood où sont réunies toutes les atteintes qu'on puisse imaginer.

"Cette injonction, conclut la CSN, par son profond contenu anti-social, établit des rapports de violence."

## Les causes de l'injonction

Dans ce contexte, il serait intéressant de savoir qui, quand et comment s'obtiennent les injonctions au Québec ou encore quel est l'état de la pratique de l'injonction.

Fernand Morin, le président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, s'est intéressé à ce sujet.

Dans une recherche qu'il a conduite, en compagnie du secrétaire du conseil et de deux membres de la direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Morin souligne, fort judicieusement, que la "committance des deux événements, grève et injonction, se produit tellement souvent que l'on vient à croire que l'un engendre nécessairement l'autre, ou presque."

"En certains milieux syndicaux, on paraît si habitué d'être sous le coup d'une injonction que son respect relève dorénavant de la compétence d'un vote pris en assemblée générale. On plébiscite le respect de l'ordonnance", note le juriste.

Comment expliquer la situation qui prévaut en ce moment? Plusieurs raisons sont énumérées:

- le grand nombre de grèves qui ont eu lieu ces dernières années;
- les grèves ont eu lieu dans des secteurs importants de la vie économique et sociale des Québécois (éducation, santé, ou principal employeur d'une région, etc.);
- les effets de ces grèves affectent profondément un grand nombre de personnes qui font pression pour le maintien des services visés;
- l'avènement de grèves constitue toujours une question traitée avec emphase par les médias d'infor-

mation, beaucoup plus pour ses parties spectaculaires et ses "faits divers";

— ces grèves s'expriment et se manifestent par des faits et des gestes positifs par rapport à l'acte initial qu'ils sous-tendent (arrêt de travail) et ces actes sortent souvent du cadre étroit des seules parties directement en cause;

— le Code du travail précise quand et qui peut exercer ce droit de grève mais il traite peu de la façon de l'exercer;

— le silence du législateur semble inciter ceux qui se croient injustement lésés par le fait d'une grève à recourir à l'intervention judiciaire pour en réduire ou en arrêter les effets;

— les tribunaux interviennent par la voie directe, précise et autoritaire dont ils disposent: l'injonction;

— cette intervention judiciaire résulte de la décision d'une seule personne, prise au palais de justice, et dans le cadre d'une procédure sommaire, souvent limitée à l'étude du dossier;

— dès son émission, l'ordonnance du tribunal vise d'un coup toute une collectivité alors en état de crise et, à tout le moins, hypersensible, qui a souvent des réactions rapides et distinctes de celles que pourrait avoir séparément chacun de ses membres;

— cette intervention judiciaire et ses suites, en cas de désobéissance (l'outrage au tribunal), sont vite connues et publicisées: tous les faits et gestes des personnes visées sont alors suivis, via la presse, avec une grande attention et empruntent une importance politique ou stratégique énorme;

— ces accidents de parcours, le fait de l'injonction et les réactions qu'elle suscite, affectent le comportement des parties en voie de négociation et les résultats de celle-ci.

## Quelques données

Sur les 204 injonctions émises en 1974 et 1975, dans les seuls districts judiciaires de Montréal et de Québec, les régions comportant à la fois la population la plus dense et la plus active, M. Morin constate que c'est dans le secteur privé que le recours à cet arme a été le plus fréquent: 139 requêtes sur les 204.

Conduisant à un jugement de fond dans 9 cas seulement, 33 désistements ont été enregistrés et 97 règlements hors cours sont intervenus, ce qui démontre le caractère tactique de ce recours.

Evidemment, ce sont les employeurs qui préfèrent se servir des tribunaux dans ces difficiles situations.

Ils ont été les requérants à 184 reprises tandis qu'ils ne furent intimés que 14 fois et mis en cause 5 fois. La partie syndicale a pris l'initiative en 13 occasions.

Pour ce qui est des avocats impliqués dans ces dossiers et dont on dit de plusieurs qu'ils se spécialisent dans ce genre de causes, on constate que 67 bureaux sur 84 ont agi dans cinq cas et moins tandis que 6 bureaux ont été présents au moins 16 fois et jusqu'à 27 reprises.

Les dossiers ne sont aussi pas concentrés dans les mains d'un petit groupe de juges. Cinquante juges sur soixante sont intervenus entre une et cinq fois durant les deux années d'observation.

L'étude des conclusions permet enfin de déceler 990 conclusions. Dans 70 pour 100 des cas, les requêtes visaient la cessation du piquet de grève et de la violence. En tout, 188 requêtes demandaient de mettre fin à la grève ou d'ordonner le retour au travail.

Voilà de quoi nous situer dans une plus juste perspective.

# Une décentralisation réussie...

Le projet du gouvernement du Québec de décentraliser, de Québec à Gaspé, sa Direction générale des pêches maritimes, a suscité beaucoup de réactions, les unes positives, les autres négatives. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vérifier les répercussions possibles d'une telle décision. C'est ainsi que LE SOLEIL a regardé de près les conséquences de la décentralisation, il y a un an, d'Ottawa à Matane, de la Division de contrôle et de remboursement des chèques, du ministère fédéral des Approvisionnements et Services. Il importe cependant de préciser que le projet du Québec est quelque peu différent de celui d'Ottawa parce qu'il implique le déplacement de plusieurs chercheurs.

par J.-C. Paquet

RIMOUSKI — La relocalisation à Matane de la Division de contrôle et de remboursement des chèques du ministère des Approvisionnements et Services du Canada a été complétée dans les délais prévus.

Elle opère maintenant à Matane depuis un an, avec quelque 275 employés, dont seulement cinq fonctionnaires venus d'Ottawa, et enregistre un taux de productivité qui dépasse toutes les espérances, puisqu'elle dépasse d'environ 10% celle observée dans cette division lorsqu'elle était à Ottawa.

Tel est le commentaire qu'a formulé, récemment, au SOLEIL, M. Jean-Claude Lachance, directeur de la Division de contrôle et de remboursement des chèques. En fait, dit-il, la relocalisation à Matane était considérée comme un projet-cobaye; c'est maintenant un projet-moèle.

## Décentralisation gouvernementale

Le député de Matane, M. Pierre De Bané, qui s'est fait le parrain de la relocalisation de cette division à Matane, rappelait au cours d'une récente conversation que l'idée de la décentralisation est venue à la suite d'une étude effectuée en 1975 par des représentants de différents ministères fédéraux. Ce comité avait constaté qu'aux États-Unis, 12% seulement des fonctionnaires fédéraux oeuvraient à Washington D.C., alors qu'au Canada la région d'Ottawa regroupait de 30 à 32% de tous les fonctionnaires fédéraux.



De gauche à droite: M. et Mme Jacques Lacourse et M. Michel Aubin ont accepté de quitter Ottawa pour se relocaliser à Matane.

C'est à la suite de cette étude qu'on demanda aux différents ministères d'identifier les divisions susceptibles d'être relocalisées sans que leur efficacité ne soit réduite. Depuis ce temps, de nombreux services de différents ministères ont été relocalisés dans différentes villes canadiennes. Mais la Division de contrôle et de remboursement des chèques fut la première relocalisation annoncée.

Le rôle de cette division du MAS consiste à vérifier et à rembourser aux différentes banques à charte du Canada tous les chèques émis par le gouvernement canadien (au nombre d'environ 135 millions par année), qu'il s'agisse de prestations socio-économiques comme les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage, ou de paiements aux fournisseurs, de remboursements d'impôts sur le revenu ou encore des traitements des fonctionnaires.

En raison de son rôle unique, cette division pouvait être relocalisée à peu près n'importe où. L'objectif premier de la décentralisation est évidemment de pallier aux problèmes du chômage dans les régions du pays les plus touchées.

Le cas de plusieurs villes du Québec avait d'abord été étudié, mais on a finalement arrêté le choix de Matane, avait dit le ministre

Jean-Pierre Goyer, en raison du taux élevé de chômage dans l'Est du Québec, et aussi pour la qualité de vie que l'on trouve dans cette région ainsi que l'infrastructure de la ville de Matane.

## Un personnel nouveau

L'objectif de la relocalisation étant de créer de l'emploi dans les régions défavorisées, on ne s'attendait évidemment pas à ce que tous les fonctionnaires oeuvrant dans cette division à Ottawa acceptent un poste à Matane. Le gouvernement avait d'ailleurs garanti à tous les fonctionnaires des postes équivalents dans d'autres services gouvernementaux à Ottawa.

Résultat? Cinq employés seulement ont accepté le transfert, dont le nouveau directeur, M. Jean-Claude Lachance et deux employés-cadres, dont les épouses travaillent aussi à la division. De sorte que la majorité des employés ont été recrutés dans la région de Matane, soit 97% du personnel. Une trentaine de personnes ont dû être recrutées dans d'autres régions, en raison de compétences particulières dans le domaine de l'informatique.

La relocalisation s'est faite par étapes. Ainsi, pendant qu'on entreprenait la construction du nouvel édifice, vingt personnes furent recrutées à Matane et amenées à Ottawa pour des périodes d'entraînement variant entre six mois et un an. De retour à Matane, le personnel s'occupait de la formation des fonctionnaires recrutés sur place, et c'est ainsi que, au fur et à mesure de la formation du personnel, les opérations de la division étaient graduellement transférées à Matane, jusqu'en avril dernier, où la division occupait son nouvel édifice et assumait 100% des opérations.

## Productivité accrue

Selon le directeur Jean-Claude Lachance, le phénomène de la productivité accrue est attribuable à divers facteurs, dont l'âge n'est pas le moindre. La moyenne d'âge du personnel à Ottawa était de 40 ans, alors qu'à Matane elle est de 27 ans. Mais selon M. Lachance, la productivité individuelle est supérieure dans une petite municipalité comme Matane, qu'elle ne peut l'être dans une grande ville. Il attribue le phénomène au fait que

dans un petit centre, les employés sont beaucoup plus habitués à la polyvalence, et cette aptitude se répercute dans leur travail.

Il y a aussi le fait, dit le directeur, que la motivation était très forte ici, étant donné qu'on a pu choisir le personnel parmi 3.500 candidatures. En fait, dit M. Lachance, ce n'est pas avant la fin de cette année qu'on s'attendait d'atteindre la même productivité qu'à Ottawa, alors qu'on l'a atteint il y a déjà six mois. Autrement dit, ajoute M. Lachance, il nous aurait fallu 300 employés à Ottawa pour traiter le même volume de chèques que nous traitons ici avec 275 employés. Il en résulte des économies importantes qui rendent rentable l'opération de décentralisation.

## Français, langue de travail

A Ottawa 65% du personnel de la division était anglophone, de sorte que toutes les opérations se faisaient en anglais. Mais à Matane, il suffit de 25% des postes bilingues pour traiter avec les quelque 11.000 succursales de banques à charte du Canada. Dans les faits, la totalité du personnel est francophone, de sorte que le milieu de travail est français. Certes, dit le directeur, le bilin-

guisme pose ici un certain problème pour combler les postes requis, mais contrairement à ce que nous avons pensé, les gens ne sont pas réfractaires à l'étude de l'anglais, et c'est pourquoi nous songeons à instituer un mécanisme permanent de l'enseignement de l'anglais.

## Impact économique important

Une injection de 275 nouveaux emplois dans une ville de 13.000 habitants a un impact économique considérable. Dans une ville comme Montréal, par exemple, il faudrait créer 35.000 nouveaux emplois pour obtenir un impact économique analogue. Le personnel du MAS à Matane représente une masse salariale de \$3 millions annuellement, ce qui devrait générer une activité économique de l'ordre de \$12 millions par année.

Selon M. Réal Patry, directeur du développement économique de la ville de Matane, la venue du MAS représente la plus forte création d'emplois d'un seul coup, même s'il existe à Matane de plus importants employeurs, soit la Commission scolaire régionale des Monts, avec 600 employés, et l'hôpital de Matane, avec 400 employés.

Cet apport spontané de nouveaux emplois, précise M. Patry, n'a pas créé de pénurie de logements à Matane, d'abord parce que la majorité des employés étaient déjà de la place, mais aussi parce que la municipalité a une réserve de terrains pouvant répondre à ces éventualités. Ainsi, dit-il, il s'est construit 800 nouveaux logements à Matane au cours des cinq dernières années, et l'on prévoit la construction de 1.000 nouveaux logements pour la période de 1978 à 1982.

L'effet le plus perceptible de la venue du MAS, de dire M. Patry, s'observe au niveau du commerce du détail.

On y observe une plus grande stabilité et un éventail de commerces plus grand et plus raffiné. Selon M. Patry, la venue du MAS a créé environ 150 nouveaux emplois au niveau tertiaire, soit celui des services.

De tout cela, poursuit le commissaire industriel, il en résulte non seulement une réduction du chômage dans la municipalité mais aussi un rajustement des salaires payés dans l'entreprise privée.

Bref, la relocalisation a eu de nombreux effets positifs. La santé économique de la région matanaise ne s'en porte que mieux, et selon M. Lachance, directeur de la division, l'expérience a démontré qu'il est physiquement possible de dépasser le programme fédéral de décentralisation du gouvernement fédéral, qui visait 8.000 emplois d'ici 1981.

# ...mais seuls cinq fonctionnaires ont suivi

Sur les 250 fonctionnaires qui oeuvraient à Ottawa à la Division de contrôle et de remboursement des chèques, cinq seulement ont accepté d'être relocalisés à Matane, dont le nouveau directeur de la Division, M. Jean-Claude Lachance.

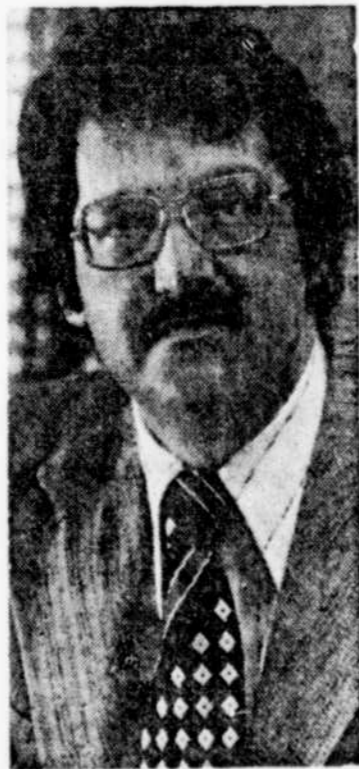
Les quatre autres fonctionnaires sont MM. Michel Aubin et Jacques Lacourse, ainsi que leurs épouses qui travaillent également à la division.

Dans le cas de M. et Mme Lachance, la décision d'accepter le transfert a été prise conjointement, après un voyage à Matane, une région qu'ils ne connaissaient pas. M. et Mme Lachance affirment qu'ils sont littéralement tombés en amour avec cette région, et qu'ils ne songeraient même plus à un retour vers les grands centres.

En fait, dit Mme Lachance, cette venue à Matane a répondu à des besoins que l'on ne soupçonnait même pas, à savoir, des besoins d'espace, de calme, bref, de temps de vivre. Tous deux sont devenus amoureux de la nature, de la mer, ont trouvé l'accueil des Matanais chaleureux et l'intégration tout à fait facile et naturelle. La splendide maison qu'ils ont fait construire à proximité de la rivière Matane, indique leur intention ferme de demeurer dans ce coin de pays.

Quant à M. Michel Aubin, qui

occupe depuis peu le poste de gérant du traitement des données, il n'était pas marié au moment de



M. Jean-Claude Lachance.

l'offre de transfert en 1974, mais celle qui devint sa femme par la suite avait déjà accepté le transfert à Matane. Depuis leur établissement à Matane, il y a un peu plus d'un an, le couple reconnaît qu'il commence à se faire à la région. L'éloignement de la famille, le climat, les différences de mentalités, les disponibilités commerciales sont autant de facteurs qui ont rendu l'acclimatation difficile. Mais le temps passe, et l'on s'habitue.

Pour M. et Mme Jacques Lacourse, originaires de Sherbrooke, l'acceptation du transfert représentait un rapprochement du Québec. Pour eux aussi l'intégration n'est pas une expérience facile, pour des raisons analogues. On admet cependant que le milieu de travail est beaucoup plus intéressant, d'abord parce qu'il est francophone, que les lieux de travail sont presque luxueux et qu'à la faveur de la relocalisation, des méthodes et techniques vétustes ont été rajournées, avec l'apport d'un personnel nouveau et plus motivé. En d'autres termes, le milieu de travail offre une ambiance beaucoup plus agréable. On s'efforce de s'adapter à un milieu de vie différent, ce qui s'applique surtout aux épouses, et l'on considère dans l'ensemble les conditions acceptables. De toute manière, les conditions du fonctionnaire ne sont pas immuables...



Un immeuble moderne et spacieux abrite les fonctionnaires fédéraux.

# La Baie James, une vaste salle d'opérations

Un coin de la taïga québécoise, grande comme l'Angleterre, ressemble présentement à une vaste salle d'opération où des chirurgiens, bardés de diplômés en génie, procèdent à d'audacieuses ligatures de rivières pour faire de leurs bassins de véritables hydrocéphales. Pendant ce temps, leurs assistants, infirmiers et infirmières de l'environnement, surveillent, étudient et modifient, dans la mesure de leurs moyens, le comportement du patient: la Grande Rivière et ses affluents détournés. Mis en présence d'une telle macrochirurgie, les écologistes n'ont qu'un seul désir: conserver un milieu humain et biophysique au moins adéquat.

ment, surveillent, étudient et modifient, dans la mesure de leurs moyens, le comportement du patient: la Grande Rivière et ses affluents détournés. Mis en présence d'une telle macrochirurgie, les écologistes n'ont qu'un seul désir: conserver un milieu humain et biophysique au moins adéquat.

## Un quart de milliard de dollars

La protection de l'environnement au complexe La Grande est devenue une opération d'un quart de milliard de dollars. Une cinquantaine de scientifiques et de spécialistes de l'environnement y sont au travail. Les études

continuent à s'accumuler. "Le territoire de la Baie James, affirme l'ingénieur Armand Couture, membre du comité de gérance de la Société d'Énergie, est une région où la connaissance du milieu est actuellement plus poussée qu'à n'importe quel autre endroit du nord canadien".

A la fin de septembre, la Société d'Énergie publiera un gros livre, qui traitera des efforts faits au cours des sept dernières années, en matière d'environnement, à la Baie James. Mais déjà, les congrès scientifiques internationaux s'attachent les experts de la Baie James. Des communications ont été présentées jusqu'à Buenos Aires.

Petit à petit, la Baie James livre ses secrets. La réalisation du complexe La Grande va en révéler d'autres, car elle entraîne des modifications des milieux bio-physiques et sociaux d'origine. En voici quelques exemples. Ils font voir la diversité et l'ampleur de la tâche à accomplir.

## Climat et réservoirs

Des études ont essayé de prévoir l'amplitude des variations climatiques à la suite de la création des grands réservoirs de la baie James. Cette amplitude serait "faible" dit-on, de l'ordre de 1°C en moyenne.

Il y aura une augmentation de 15 pour cent dans les chutes de neige sur une ceinture de 20 km autour des réservoirs. En été, la température à ces endroits baissera de 0,2°C et il y aura une réduction de deux pour cent des précipitations.

La température de l'eau des réservoirs ne subira pas les mêmes variations que celle des rivières, estiment les scientifiques. L'eau sera plus froide au printemps et plus chaude à l'automne. Un modèle de simulation prévoit un décalage d'un mois au printemps et d'un mois et demi à l'automne, où l'écart de température entre les réservoirs et les rivières pourrait atteindre près de cinq degrés.

Le détournement de la rivière Eastmain, à 100 milles à l'intérieur des terres, va d'autre part réduire à 13 pour cent seulement le débit de cette rivière à son embouchure. Imagine-t-on la rivière Outaouais ne coulant plus qu'à 13 pour cent de son débit habituel? Ces deux rivières ont un débit moyen comparable.

A la baie James, on va assister à la montée des eaux salines dans les rivières au débit ainsi réduit. Il a fallu faire des études pour connaître les effets de la montée des eaux salines sur le corégone et le cisco anadromes, deux poissons recherchés par les autochtones.



Le déluge a commencé pour les épinettes noires de la baie James.

## Eviter l'asphyxie à 10,000 poissons

Lors de la fermeture de la rivière Caniapiscou, qui se jette dans la baie d'Ungava, 10,000 poissons, estime-t-on, ont été emprisonnés à l'avant du barrage OA 10A 10B sur la faune benthique qui vit sur le fond des cours d'eau et ils retourneront sur les lieux l'an prochain.

des biologistes et des étudiants du Centre de recherches sur l'eau de l'université Laval tentent de saisir l'impact qu'aura le barrage OA 10A 10B sur la faune benthique qui vit sur le fond des cours d'eau et ils retourneront sur les lieux l'an prochain.

Des études dans le petit réservoir Desaulniers ont démontré une modification rapide de la qualité des eaux des baies peu profondes au moment de la mise en eau. On assiste notamment à un enrichissement de la qualité des eaux, ce qui entraîne le déplacement de la population des poissons. Quelle en est l'ampleur, se demandent les chercheurs? De plus, les eaux de la Baie James sont des eaux acides. On y trouve des poissons ayant de fortes concentrations de mercure, même si la pollution industrielle y est absente. Les écologistes veulent approfondir l'étude de l'influence de la création des barrages sur le cycle du mercure. C'est une question qui n'a jamais été élucidée scientifiquement. Les travaux des chercheurs québécois prennent ainsi une grande importance.

Des Naskapiens ont été demandés pour retirer les poissons de leur inconfortable position. En une seule journée, le petit groupe en a sorti 350. Les biologistes estiment que 10 pour cent de ces poissons sont morts. La science les a récupérés. On a prélevé les yeux des poissons morts pour les remettre à une équipe de chercheurs de l'université McGill à Schefferville. Ceux-ci tentent de comprendre la relation entre le taux de calcium dans l'eau et la prolifération d'un parasite qui se niche dans le globe oculaire des poissons.

Cet été, à la Petite Rivière Opinaca,

Textes de Claude TESSIER

## Des forêts entières pourriront sous l'eau

Les responsables de l'environnement ont à étudier une opération d'envergure: la récupération des débris flottants sur les réservoirs après la mise en eau. On estime à 900,000 cunites la quantité de bois qu'il faudra récupérer pour réduire au minimum les inconvénients des débris flottants. Ceux-ci sont souvent engendrés par le jeu du niveau de l'eau et l'érosion dans les réservoirs. Ces 900,000 cunites équivalent à un million de cordes de bois, ou à trois fois la consommation annuelle de la plus grande scierie québécoise, celle des Verrette et Saucier, du Nord-ouest québécois. Le déboisement sélectif ne suffira pas à lui seul à éviter les débris flottants. Les déboisements mécaniques et manuels seront nécessaires. Ils visent aussi à faciliter les activités de

pêche intensive, à créer aux abords des ouvrages principaux et des routes longeant les réservoirs des plans d'eau visuellement acceptables.

Quant aux forêts qui seront inondées, il n'est pas question de les récupérer. L'opération ne serait pas "commerciallement rentable". Opinaca, par exemple, se trouve à 350 milles de Matagami. Le profane, en tout cas, s'interroge sur l'ampleur de cette richesse naturelle ainsi noyée. Des scientifiques vous diront qu'il s'agit du comportement d'une société énérgivore. Si le projet de la baie James avait été retardé de dix ans seulement, il est probable de ce qui apparaît aujourd'hui comme un affreux gaspillage ne le serait plus, car on aurait mis en oeuvre des mesures pour sauver l'essentiel.

## Tourbières flottantes et castors déportés

La construction des ouvrages du complexe La Grande entraîne l'inondation de 11,000 km<sup>2</sup> de terre. Or, on trouve là 500 km<sup>2</sup> de tourbières. Ces tourbières risquent de se soulever lors de la mise en eau. Des scientifiques ont étudié les tourbières du parc Lavendrye pour connaître le potentiel de flottabilité et de désintégration des tourbières du complexe La Grande. Ces tourbières vont se déplacer et s'accumuler, détruisant à l'occasion des frayères.

Dans le réservoir Opinaca, les tourbières font 82 km<sup>2</sup> et 30 km<sup>2</sup> dans le réservoir LG. Ces tourbières et les zones écotones seront de grandes pertes pour la petite faune terrestre. Les zones écotones sont les zones de transition entre la forêt et la végétation aquatique. Les castors sont particulièrement touchés par ces phénomènes.

Dans quelques jours prendra fin, au réservoir Opinaca, une opération de relocalisation des castors. Elle a consisté en la capture de 100 à 150 castors, soit de 30 à 40 familles. Ils ont été "déportés" à 90 kilomètres plus loin, et on espère qu'ils s'habitueront à ce nouvel habitat.

Seize Cris travaillant pour la Société des travaux correctifs de la baie James (STRAC) ont fait le trappage des castors. Le castor est monogame. Pour relocaliser les castors, il faut absolument capturer la famille au grand complet. La sagesse des chasseurs autochtones et la science des Blancs ont permis le succès de cette "déportation" par hélicoptère. Chaque castor a été pesé, et une dizaine ont été munis de radio-émetteur, dans l'espoir de les repérer dans leur nouvel habitat au cours de l'hiver.

## Notre savoir vaudra celui des Russes...

La protection de l'environnement à la baie James touche d'autres domaines. Le déboisement des corridors des lignes de transmission et des routes est soumis à des contrôles plus sévères. Lorsque l'exploitation d'un banc d'emprunt la où l'on tire le sable et le gravier pour les routes et les barrages) est terminée, le site est nettoyé; les pentes du dépôt sont stabilisées; le sol arable mis de côté lors du déboisement est étendu sur la surface décapée.

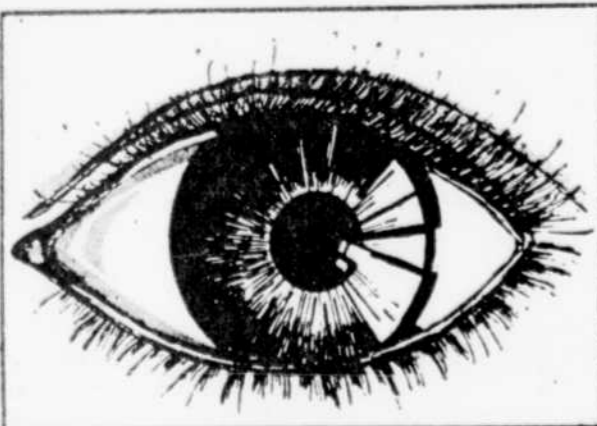
La baie James a ses serres expérimentales et son centre de recherches en écologie, où les techniques sont élaborées et mises à l'essai. Le traitement et l'évacuation des eaux usées dans les campements sont soumis à des contrôles qui

feraient rougir la plupart des municipalités du Québec si elles en étaient conscientes. Il en est de même pour l'élimination des déchets solides et liquides.

A travers le territoire, un système de "monitoring", un réseau de surveillance, est mis en place pour connaître les modifications majeures qui se produiront dans les réservoirs et leurs répercussions sur les ressources et sur les hommes.

Ainsi, les Québécois vont rattraper les Russes, qui, depuis plus d'un siècle, ont accumulé une foule de données écologiques sur leurs lacs et rivières, sur l'écologie de leur taïga. Du même coup, c'est la recherche en milieu nordique au Québec qui fait un pas de géant.

La vue  
c'est la vie!



Robert Laforce

CLINIQUE VISION SANTE CHAREST

210 EST, BOUL CHAREST

529-6641

**ÉTUDIANT 78/79**  
VOTRE ABONNEMENT PRIVILÉGIÉ  
EST DISPONIBLE MAINTENANT

La carte d'abonnement donne droit au demi-tarif lors de l'achat du laissez-passer ou lors du paiement en monnaie exacte, alors que la carte émise à l'école donne droit au demi-tarif, seulement pour le paiement en monnaie.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être né le ou après le 1er septembre 1959;
  - Fréquenter de jour et à temps plein une institution reconnue par le Ministère de l'Éducation et située sur le territoire de la C.T.C.U.Q.;
  - Résider sur le territoire de la C.T.C.U.Q.;
  - Payer la somme de 2\$ pour la prise de photo.
- TOUTE PERSONNE CONTRIBUANT À UNE FRAUDE EST PASSIBLE DE POURSUITE JUDICIAIRE.

### COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE?

- Se présenter de 10:30 à la fermeture des magasins aux kiosques de la C.T.C.U.Q., MAIL ST-ROCH et PLACE LAURIER.
- Détenir les trois documents suivants:
  1. La nouvelle carte d'assurance-maladie dûment signée.

2. La carte personnelle d'étudiant émise par l'institution pour l'année scolaire 1978-1979.

NOTE: Si le statut ou l'adresse n'est pas spécifié, produire en plus d'autres documents scolaires adéquats.

OU

La formule «PREUVE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE» disponible aux kiosques de la C.T.C.U.Q. Il faut remplir la formule, la faire accepter par le secrétariat de l'école, y faire apposer le sceau ou le timbre de l'école ainsi que la signature autorisée.

3. La carte d'identité émise par la C.T.C.U.Q. pour l'année scolaire 1977-78.

OU

Une carte d'identité avec photo émise par un organisme responsable.

RENSEIGNEMENTS: 688-9154

## Le jour de l'achat de Glendale Québec

# Treco décroche des contrats de \$26.6 millions pour 750 unités d'habitation pour l'Algérie

par Jean-Paul GAGNE

Treco Inc. s'est vu accorder hier deux contrats de vente de bâtiments préfabriqués par deux sociétés algériennes totalisant \$26.6 millions et représentant 750 unités d'habitation.

Le premier contrat consiste en la fourniture de 500 unités d'habitation à la Société Sonatrach, la société nationale des pétroles en Algérie pour son projet pétrochimique de Skidka; le même contrat prévoit aussi la vente de deux écoles et d'un bâtiment pour une usine d'épuration.

Le second contrat concerne la vente de 250 unités d'habitation à la Société nationale de fabrication et de montage électrique (SONELEC) pour le site de Sidi-Bel-Abbes. Sonelec s'occu-

pe du développement et des installations électriques, électroniques et de télécommunications en Algérie.

Ces contrats permettront à Treco de fournir 675 hommes-année d'emploi. L'an dernier, Treco avait obtenu un autre contrat en Algérie en fournissant à peu près le même nombre d'unités préfabriquées.

Au cours d'une conversation téléphonique, le président de Treco, M. Jean Fournier, a révélé au SOLEIL que 50 p.c. de ce contrat sera exécuté à l'usine de St-Romuald, où elle emploie présentement environ 250 travailleurs et que le reste sera partagé entre l'usine de Drummondville et l'usine Glendale de St-Joseph.

Achat de Glendale

En effet, les dirigeants de Treco ont signé, hier après-midi, à 3h00 p.m., l'acte d'achat de Glendale Québec, une filiale de Glendale Corporation de l'Ontario.

Les actifs de Glendale Québec sont essentiellement constitués de l'usine de fabrication de bâtiments préfabriqués de St-Joseph de Beauce.

Grâce à cette transaction et à l'obtention de ces contrats, Treco affirme pouvoir porter le nombre d'emplois à l'usine de St-Joseph de 50 à quelque 125.

L'usine de Glendale rouvrira ses portes lundi matin le 7 août après des vacances prolongées.

en un clin d'oeil

## \$2.3 millions du MEER à Kruger

MONTREAL (PC) — La Société des pâtes et papiers Kruger, de Trois-Rivières, a obtenu \$2.3 millions sur les 14.47 millions distribués au Québec, en juillet par le ministère d'Expansion Régionale. Kruger affectera cet argent à l'agrandissement de son usine de papier couché, ce qui aura pour effet de créer 60 emplois et de drainer des investissements d'environ \$18 millions, a dit M. Jacques Filteau, porte-parole du ministère. La nouvelle machine à papier couché qu'on installera permettra de doubler la production, qui était jusqu'ici de 200 tonnes par jour. Ceci pour alimenter le marché américain où la demande de papier couché — utilisé principalement dans les magazines — est très forte.

L'usine produit aussi 600 tonnes de papier à journal par jour.

## \$1 million du Québec pour des pistes cyclables

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois des Transports Lucien

Lessard a annoncé, jeudi, l'octroi de plus de \$1 million de subventions à 36 villes pour les aider à construire des pistes cyclables.

Le communiqué précise que la mesure touchera environ 2.5 millions de personnes et un million de bicyclettes.

La subvention la plus importante va à Montréal (\$166,000) et la seconde à Québec (\$118,000).

bre 1977. Les données qui comparent le taux d'usage du transport en commun entre 1972 et 1977 indiquent qu'au cours de ces cinq années, le taux des déplacements qui se faisaient aux heures de pointe par transport en commun est passé de 65.3 pour cent à 70 pour cent, tandis que fléchissait de 34.7 pour cent à 30 pour cent pendant la même période celui des déplacements par automobile.

## Le métro achalandé

MONTREAL (PC) — L'achalandage quotidien du métro de Montréal a augmenté de 60,000 voyageurs en 1977 par rapport à l'année précédente, grâce au prolongement du tronçon est de la ligne no 1. Parallèlement, le nombre d'automobiles qui pénètrent dans le centre des affaires à l'heure de pointe du matin a diminué de 4,000. Ces statistiques sont contenues dans le rapport annuel de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) pour l'exercice se terminant le 31 décem-

## L'achat de Asbestos Corp: rien de neuf

QUEBEC (PC) — Le gouvernement péquiste attendra d'être interpellé à l'automne, à l'occasion de la rentrée parlementaire, avant de faire le point sur l'état des négociations entreprises avec le groupe General Dynamics en vue d'acquiescer la société Asbestos Corp.

C'est ce qu'on a indiqué au bureau du ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau.



## —profil d'entreprise—

# Structal: des relations cordiales, un centre de métaux d'envergure...

par Jean-Paul GAGNE

Jean-Pierre, M. Gagné est arrivé.

Jean-Pierre, c'est M. Jean-Pierre Warren, président et directeur général de Structal Inc., une entreprise spécialisée dans l'acier d'armature et de structure qui fait un chiffre d'affaires de \$12 millions.

Celle qui parle, c'est la réceptionniste de la compagnie. Elle tutoie son patron imitant en cela la très grande majorité des autres employés. "Je ne sais pas pourquoi, c'est arrivé comme cela; quand je suis venue ici, on me l'a présenté comme cela, en le tutoyant; moi aussi, j'ai fait de même", me répond-elle lorsque je lui demande pourquoi elle tutoie le PDG.

Ce comportement traduit le style de relation qu'affectionne le PDG de Structal avec ses cadres et employés. L'homme est expéditif, direct, franc, vif d'esprit et ne s'embarrasse d'aucune chosisme. Quand vous voulez lui parler au téléphone, aucune secrétaire ne vous lance les traditionnels "Bureau de M. Untel" et "Pourrais-je savoir de la part de qui?", dont se complaisent trop de cadres d'entreprises et des gouvernements.

### Les relations de travail

Pourtant, Structal, comme bien d'autres entreprises, a déjà eu des problèmes de relations de travail. C'est arrivé il y a quelques années à l'usine du quartier Du-Roy, à Québec, où il y a eu une grève de deux mois.

M. Warren, qui a 37 ans seulement et qui a succédé à son père, M. Pierre Warren, à la direction de l'entreprise il y a quatre ans, explique ce conflit en disant qu'il était dû, que les deux parties devaient en quelque sorte y arriver, pour régler le contentieux qui s'était accumulé au fil des années.

Il affirme qu'actuellement, les relations de travail sont très bonnes. "Je crois qu'il faut demeurer ferme avec les employés, mais être juste et honnête avec chacun", explique-t-il lorsque je l'interroge sur le comportement de la direction avec les employés. La fermeté est à son avis nécessaire pour corriger rapidement les abus et empêcher le laisser-aller.

Puis, il fait référence à la réaction extrêmement négative d'un groupe d'employés d'une ancienne filiale de Structal en Nouvelle-Écosse, où a déjà sévi une grève de quatre mois qui a coûté cher à la compagnie. La direction de l'usine avait très fortement resserré la vis

pour corriger une situation très détériorée et la réaction ne s'était pas fait attendre. La négociation a été très rude, le règlement a été fort difficile à obtenir et même le premier ministre néo-écossais M. Gerald Regan a dû s'en mêler.

"Maintenant, je ne mets plus d'avocat là-dedans", affirme-t-il; bien sûr, je dois faire des consultations, mais je préfère ne pas avoir d'avocat à la table. Les employés, eux, ont leur conseiller technique; au début, il nous apparaissait plus sécurisant d'avoir aussi notre spécialiste. On s'est rendu compte que cela n'était pas nécessaire et que cela pouvait même nuire".

### Management

Jean-Pierre Warren maintient que le capital humain est le bien le plus important de son entreprise. Il se dit à la recherche constante de bons employés et de cadres exceptionnels. "Lorsque je trouve un gars vraiment solide, je l'embauche même s'il n'y a pas de poste vacant dans l'immédiat".

Le PDG de Structal affirme travailler constamment en équipe avec les cadres qui l'entourent. "Je délègue énormément, je donne de la corde en masse, naturellement, ils peuvent se pendre avec, mais ça les regarde. Moi, je fais la coordination générale, la planification, le développement des nouveaux produits, etc..."

De ses employés, il demande l'honnêteté, la loyauté envers la compagnie. Il estime que tous doivent être au poste à l'heure prévue. Il se dit très direct dans ses rapports avec eux et il ne s'attend pas à moins de leur part. "Mais je ne garde aucune rancœur s'il se produit un incident; aussitôt passé, aussitôt oublié".

### Centre des métaux

Mais Structal n'est pas qu'une affaire d'hommes. C'est aussi une entreprise physique qui connaît un rythme de croissance très élevée. La compagnie a doublé son chiffre d'affaires ces cinq dernières années et elle entend le redoubler d'ici trois ou quatre ans.

Cela ne s'est pas fait en criant lapin, d'autant plus que la compagnie ouvre dans l'industrie de la construction, laquelle connaît parfois des périodes d'accalmie. Structal réalise en effet 65 p.c. de son chiffre d'affaire dans l'acier d'armature et dans la fabrication et l'installation de charpente métallique.

Tout d'abord, la compagnie a fermé il y a une couple d'années sa

clouterie, dont la rentabilité laissait à désirer, et a mis sur pied un centre des métaux. Il s'agit d'un service de préparation et de découpage de pièces d'acier de toutes sortes et de toutes grandeurs, lequel permet à toutes les entreprises ayant besoin de pièces de métal d'obtenir des morceaux taillés selon leur besoin, sans qu'il leur soit nécessaire de garder chez eux de gros inventaires et un équipement souvent sous-utilisé et ce qui leur fait réaliser des économies d'espace, d'assurances, etc... Ce centre de métaux, qui en est à sa deuxième année, compte déjà pour 35 p.c. des ventes de Structal. Ce centre garde en permanence de 4,000 à 6,000 tonnes d'inventaires d'aciers les plus divers.

Structal envisage présentement de donner un nouvel élan à ce centre en investissant \$1 million le printemps prochain dans de nouvelles machines qui lui permettront d'offrir un "service de pré-production" à l'intention des manufacturiers de produits métalliques. Structal estime qu'elle aura alors le plus grand centre de métaux de l'est de la province et qu'elle pourra desservir les provinces maritimes et la Nouvelle-Angleterre en pièces de métal de toutes sortes et de toutes dimensions.

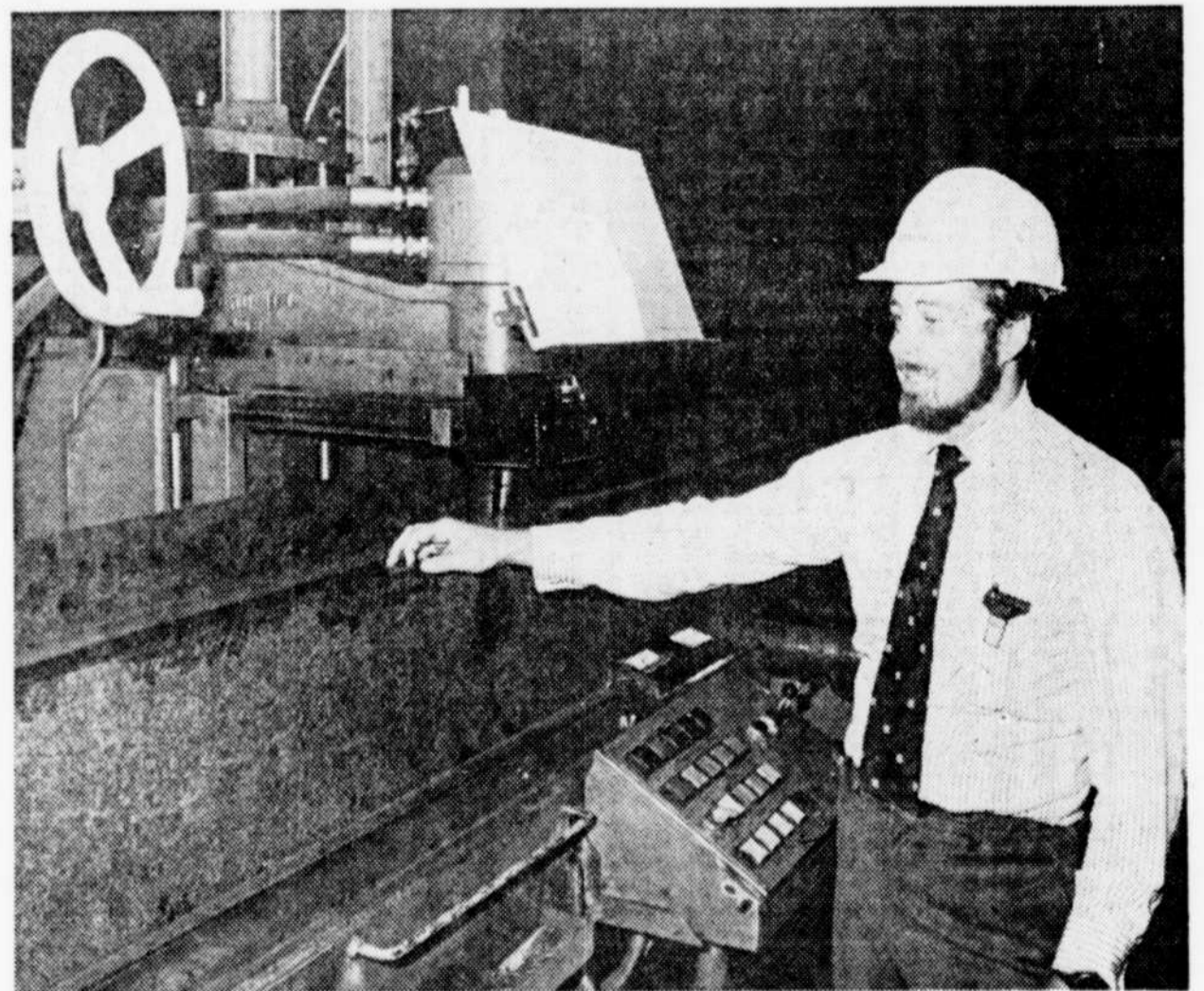
M. Warren estime que sa division d'acier d'armature est une des mieux équipées au Canada. Elle est très automatisée et fonctionne de façon très efficace. La même efficacité se retrouve dans la division de la charpente métallique; par exemple, toutes les opérations sur chaque pièce sont minutées de façon à permettre à l'entreprise de contrôler étroitement ses coûts et de fonctionner à l'intérieur de ses critères de performance.

La division de l'acier de structure est en voie d'être dotée d'un atelier de sablage qui permettra à Structal de produire des pièces de charpente métallique parfaitement sablées et capables de résister à toute corrosion.

### Fertek Inc.

À Montréal, Structal a lancé, il y a trois ans, une nouvelle entreprise, Fertek Inc., dans laquelle elle est associée à 50 p.c. avec un ingénieur originaire de Québec, M. Michel Tassé, lequel dirige les opérations courantes de la compagnie.

En trois ans, Fertek est devenue la troisième entreprise de fabrication d'acier d'armature de Montréal. Fertek a innové en développant un secteur de fabrication de "treillis métalliques structural", c'est-à-dire du treillis fabriqué sous différentes



M. Jean-Pierre Warren devant une poinçonneuse automatique capable de perforer des trous dans des pièces d'un pouce d'épaisseur. Dans la poche de sa chemise, un walkie-talkie.

formes et destiné à la préfabrication de pièces de béton.

### Le futur de Structal

Le futur de Structal est relié de très près aux installations existantes auxquelles on ajoutera en temps et lieu l'équipement nécessaire pour accroître la productivité et la capacité de production des divisions actuelles. Ce centre des métaux présente, selon M. Warren, un très grand potentiel. Structal exploite également une usine à Chicoutimi, laquelle remplit exactement les mêmes fonctions que celle de Québec, mais avec une capacité de production plus limitée.

### Diversification

Depuis un an, Structal s'est aussi permise quelques initiatives

du côté de la diversification en se lançant dans la vente de deux nouveaux produits.

Le premier a été l'obtention d'un droit de fabrication au Canada sous licence britannique d'un joint sans glissement pour réunir deux barres d'acier d'armature. Ce joint d'une très grande solidité a permis à Structal d'obtenir un contrat de \$70,000 dans le cadre de la construction d'une centrale nucléaire à Bruce, Ontario. Si l'Énergie atomique du Canada est satisfaite de ce joint, Structal estime qu'il sera spécifié dans la construction de toutes les centrales Canadiennes à travers le monde. Le marché annuel pour ce joint est de \$1 million. M. Warren y voit de multiples applications.

La deuxième initiative de diver-

sification permet à Structal de fabriquer sur place des réservoirs métalliques selon la méthode Lipp, du nom de son inventeur, un allemand. Structal en détient la licence de fabrication pour le Québec.

La compagnie a fabriqué son troisième réservoir cette semaine sur une ferme des Cantons de l'est; d'un diamètre de 75 pieds, ce réservoir est le plus grand du monde à avoir été construit selon ce procédé; M. Warren estime pouvoir réaliser un chiffre d'affaires de \$100,000 cette année. Le marché pour ce type de réservoirs est celui des agriculteurs qui s'en servent notamment pour entreposer le foin et des cochons. Mais ce réservoir peut également entreposer à peu près n'importe quoi, des grains, de l'eau, etc... etc...

# toronto

Volume des transactions: 4,954,000 actions. — 300 titres: 1,218.91 en hausse de 3.99

### Cours transmis par la Presse Canadienne

#### Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

##### A et B

A.G.F.M.	14200	282	282	+2
Alcan	5400	54	54	+1
Alcan G	12400	230	240	+8
Alcan H	9200	115	115	+1
Alcan I	11300	105	105	-3
Alcan J	2000	50	50	+1
Alcan K	3000	75	75	+1
Alcan L	4000	100	100	+1
Alcan M	5000	125	125	+1
Alcan N	6000	150	150	+1
Alcan O	7000	175	175	+1
Alcan P	8000	200	200	+1
Alcan Q	9000	225	225	+1
Alcan R	10000	250	250	+1
Alcan S	11000	275	275	+1
Alcan T	12000	300	300	+1
Alcan U	13000	325	325	+1
Alcan V	14000	350	350	+1
Alcan W	15000	375	375	+1
Alcan X	16000	400	400	+1
Alcan Y	17000	425	425	+1
Alcan Z	18000	450	450	+1
Alcan AA	19000	475	475	+1
Alcan AB	20000	500	500	+1
Alcan AC	21000	525	525	+1
Alcan AD	22000	550	550	+1
Alcan AE	23000	575	575	+1
Alcan AF	24000	600	600	+1
Alcan AG	25000	625	625	+1
Alcan AH	26000	650	650	+1
Alcan AI	27000	675	675	+1
Alcan AJ	28000	700	700	+1
Alcan AK	29000	725	725	+1
Alcan AL	30000	750	750	+1
Alcan AM	31000	775	775	+1
Alcan AN	32000	800	800	+1
Alcan AO	33000	825	825	+1
Alcan AP	34000	850	850	+1
Alcan AQ	35000	875	875	+1
Alcan AR	36000	900	900	+1
Alcan AS	37000	925	925	+1
Alcan AT	38000	950	950	+1
Alcan AU	39000	975	975	+1
Alcan AV	40000	1000	1000	+1
Alcan AW	41000	1025	1025	+1
Alcan AX	42000	1050	1050	+1
Alcan AY	43000	1075	1075	+1
Alcan AZ	44000	1100	1100	+1
Alcan BA	45000	1125	1125	+1
Alcan BB	46000	1150	1150	+1
Alcan BC	47000	1175	1175	+1
Alcan BD	48000	1200	1200	+1
Alcan BE	49000	1225	1225	+1
Alcan BF	50000	1250	1250	+1
Alcan BG	51000	1275	1275	+1
Alcan BH	52000	1300	1300	+1
Alcan BI	53000	1325	1325	+1
Alcan BJ	54000	1350	1350	+1
Alcan BK	55000	1375	1375	+1
Alcan BL	56000	1400	1400	+1
Alcan BM	57000	1425	1425	+1
Alcan BN	58000	1450	1450	+1
Alcan BO	59000	1475	1475	+1
Alcan BP	60000	1500	1500	+1
Alcan BQ	61000	1525	1525	+1
Alcan BR	62000	1550	1550	+1
Alcan BS	63000	1575	1575	+1
Alcan BT	64000	1600	1600	+1
Alcan BU	65000	1625	1625	+1
Alcan BV	66000	1650	1650	+1
Alcan BW	67000	1675	1675	+1
Alcan BX	68000	1700	1700	+1
Alcan BY	69000	1725	1725	+1
Alcan BZ	70000	1750	1750	+1
Alcan CA	71000	1775	1775	+1
Alcan CB	72000	1800	1800	+1
Alcan CC	73000	1825	1825	+1
Alcan CD	74000	1850	1850	+1
Alcan CE	75000	1875	1875	+1
Alcan CF	76000	1900	1900	+1
Alcan CG	77000	1925	1925	+1
Alcan CH	78000	1950	1950	+1
Alcan CI	79000	1975	1975	+1
Alcan CJ	80000	2000	2000	+1
Alcan CK	81000	2025	2025	+1
Alcan CL	82000	2050	2050	+1
Alcan CM	83000	2075	2075	+1
Alcan CN	84000	2100	2100	+1
Alcan CO	85000	2125	2125	+1
Alcan CP	86000	2150	2150	+1
Alcan CQ	87000	2175	2175	+1
Alcan CR	88000	2200	2200	+1
Alcan CS	89000	2225	2225	+1
Alcan CT	90000	2250	2250	+1
Alcan CU	91000	2275	2275	+1
Alcan CV	92000	2300	2300	+1
Alcan CW	93000	2325	2325	+1
Alcan CX	94000	2350	2350	+1
Alcan CY	95000	2375	2375	+1
Alcan CZ	96000	2400	2400	+1
Alcan DA	97000	2425	2425	+1
Alcan DB	98000	2450	2450	+1
Alcan DC	99000	2475	2475	+1
Alcan DD	100000	2500	2500	+1

### Cours transmis par la Presse Canadienne

#### Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

##### A et B

Alcan	5400	54	54	+1
Alcan G	12400	230	240	+8
Alcan H	9200	115	115	+1
Alcan I	11300	105	105	-3
Alcan J	2000	50	50	+1
Alcan K	3000	75	75	+1
Alcan L	4000	100	100	+1
Alcan M	5000	125	125	+1
Alcan N	6000	150	150	+1
Alcan O	7000	175	175	+1
Alcan P	8000	200	200	+1
Alcan Q	9000	225	225	+1
Alcan R	10000	250	250	+1
Alcan S	11000	275	275	+1
Alcan T	12000	300	300	+1
Alcan U	13000	325	325	+1
Alcan V	14000	350	350	+1
Alcan W	15000	375	375	+1
Alcan X	16000	400	400	+1
Alcan Y	17000	425	425	+1
Alcan Z	18000	450	450	+1
Alcan AA	19000	475	475	+1
Alcan AB	20000	500	500	+1
Alcan AC	21000	525	525	+1
Alcan AD	22000	550	550	+1
Alcan AE	23000	575	575	+1
Alcan AF	24000	600	600	+1
Alcan AG	25000	625	625	+1
Alcan AH	26000	650	650	+1
Alcan AI	27000	675	675	+1
Alcan AJ	28000	700	700	+1
Alcan AK	29000	725	725	+1
Alcan AL	30000	750	750	+1
Alcan AM	31000	775	775	+1
Alcan AN	32000	800	800	+1
Alcan AO	33000	825	825	+1
Alcan AP	34000	850	850	+1
Alcan AQ	35000	875	875	+1
Alcan AR	36000	900	900	+1
Alcan AS	37000	925	925	+1
Alcan AT	38000	950	950	+1
Alcan AU	39000	975	975	+1
Alcan AV	40000	1000	1000	+1
Alcan AW	41000	1025	1025	+1
Alcan AX	42000	1050	1050	+1
Alcan AY	43000	1075	1075	+1
Alcan AZ	44000	1100	1100	+1
Alcan BA	45000	1125	1125	+1
Alcan BB	46000	1150	1150	+1
Alcan BC	47000	1175	1175	+1
Alcan BD	48000	1200	1200	+1
Alcan BE	49000	1225	1225	+1
Alcan BF	50000	1250	1250	+1
Alcan BG	51000	1275	1275	+1
Alcan BH	52000	1300	1300	+1
Alcan BI	53000	1325	1325	+1
Alcan BJ	54000	1350	1350	+1
Alcan BK	55000	1375	1375	+1
Alcan BL	56000	1400	1400	+1
Alcan BM	57000	1425	1425	+1
Alcan BN	58000	1450	1450	+1
Alcan BO	59000	1475	1475	+1
Alcan BP	60000	1500	1500	+1
Alcan BQ	61000	1525	1525	+1
Alcan BR	62000	1550	1550	+1
Alcan BS	63000	1575	1575	+1
Alcan BT	64000	1600	1600	+1
Alcan BU	65000	1625	1625	+1
Alcan BV	66000	1650	1650	+1
Alcan BW	67000	1675	1675	+1
Alcan BX	68000	1700	1700	+1
Alcan BY	69000	1725	1725	+1
Alcan BZ	70000	1750	1750	+1
Alcan CA	71000	1775	1775	+1
Alcan CB	72000	1800	1800	+1
Alcan CC	73000	1825	1825	+1
Alcan CD	74000	1850	1850	+1
Alcan CE	75000	1875	1875	+1
Alcan CF	76000	1900	1900	+1
Alcan CG	77000	1925	1925	+1
Alcan CH	78000	1950	1950	+1
Alcan CI	79000	1975	1975	+1
Alcan CJ	80000	2000	2000	+1
Alcan CK	81000	2025	2025	+1
Alcan CL	82000	2050	2050	+1
Alcan CM	83000	2075	2075	+1
Alcan CN	84000	2100	2100	+1
Alcan CO	85000	2125	2125	+1
Alcan CP	86000	2150	2150	+1
Alcan CQ	87000	2175	2175	+1
Alcan CR	88000	2200	2200	+1
Alcan CS	89000	2225	2225	+1
Alcan CT	90000	2250	2250	+1
Alcan CU	91000	2275	2275	+1
Alcan CV	92000	2300	2300	+1
Alcan CW	93000	2325	2325	+1
Alcan CX	94000	2350	2350	+1
Alcan CY	95000	2375	2375	+1
Alcan CZ	96000	2400	2400	+1
Alcan DA	97000	2425	2425	+1
Alcan DB	98000	2450	2450	+1
Alcan DC	99000	2475	2475	+1
Alcan DD	100000	2500	2500	+1

### Cours transmis par la Presse Canadienne

#### Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

##### A et B

Alcan	5400	54	54	+1
Alcan G	12400	230	240	+8
Alcan H	9200	115	115	+1
Alcan I	11300	105	105	-3
Alcan J	2000	50	50	+1
Alcan K	3000	75	75	+1
Alcan L	4000	100	100	+1
Alcan M	5000	125	125	+1
Alcan N	6000	150	150	+1
Alcan O	7000	175	175	+1
Alcan P	8000	200	200	+1
Alcan Q	9000	225	225	+1
Alcan R	10000	250	250	+1
Alcan S	11000	275	275	+1
Alcan T	12000	300	300	+1
Alcan U	13000	325	325	+1
Alcan V	14000	350	350	+1
Alcan W	15000	375	375	+1
Alcan X	16000	400	400	+1
Alcan Y	17000	425	425	+1
Alcan Z	18000	450	450	+1
Alcan AA	19000	475	475	+1
Alcan AB	20000	500	500	+1
Alcan AC	21000	525	525	+1
Alcan AD	22000	550	550	+1
Alcan AE	23000	575	575	+1
Alcan AF	24000	600	600	+1
Alcan AG	25000	625	625	+1
Alcan AH	26000	650	650	+1
Alcan AI	27000	675	675	+1
Alcan AJ	28000	700	700	+1
Alcan AK	29000	725	725	+1
Alcan AL	30000	750	750	+1
Alcan AM	31000	775	775	+1
Alcan AN	32000	800	800	+1
Alcan AO	33000	825	825	+1
Alcan AP	34000	850	850	+1
Alcan AQ	35000	875	875	+1
Alcan AR	36000	900	900	+1
Alcan AS	37000	925	925	+1
Alcan AT	38000	950	950	+1
Alcan AU	39000	975	975	+1
Alcan AV	40000	1000	1000	+1
Alcan AW	41000	1025	1025	+1
Alcan AX	42000	1050	1050	+1
Alcan AY	43000	1075	1075	+1
Alcan AZ	44000	1100	1100	+1
Alcan BA	45000	1125	1125	

# La vente de l'or: des profits imposables



marcel boutin  
votre argent

**Q.** — Considérant les possibilités d'une hausse des prix de l'or, j'ai investi, il y a quelques semaines, une partie de mes économies dans les barres et les pièces d'or. Serait-il possible de savoir si le gain que je pourrais réaliser lors de la vente de cet actif sera assujéti à l'impôt?

J.-B. Québec

**R.** — Il semble bien que les profits réalisés lors de la vente de votre or seront imposables sous une forme ou une autre. Selon le bulletin d'interprétation IT-346 émis par Revenu Canada, section des impôts, le 13 septembre 1976, bulletin qui explique le traitement fiscal des opérations en matière de marchandises et des opérations relatives aux marchandises pour lesquelles il existe un marché à terme, les particuliers qui transigent sur l'or pour fins spéculatives peuvent utiliser la méthode du revenu ou celle du

capital pour déclarer leurs gains ou leurs pertes.

Si vous retenez cette dernière formule, vous devrez noter que seulement la moitié du gain est imposable et seulement la moitié de la perte est déductible. Une fois que vous aurez fait votre choix, vous devrez conserver la même méthode d'une année à l'autre.

Il importe de préciser que les bulletins d'interprétation n'ont pas force de loi et ce sont toujours les textes législatifs et réglementaires qui font foi.

Il est souvent difficile de distinguer entre un gain en capital et une entrée à titre de revenu dans des circonstances particulières. Il semble bien que les contribuables devront continuer à se référer aux nombreuses décisions judiciaires concernant la distinction entre un revenu et un gain en capital.

Signalons que la Commission de révision de l'impôt et les tribunaux considèrent toute la conduite d'un contribuable et pas seulement une brève période. On prend en considération les facteurs suivants: l'intention, le rapport entre la loi et les transactions et les activités normales du contribuable, la nature de la transaction et le

genre de biens vendus ainsi que le nombre et la répétition des transactions.

## DEPOTS ASSURES JUSQU'À \$20,000

**Q.** — Quel est le montant maximum de dépôt pouvant être garanti par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec? Dois-je payer une prime pour profiter de la garantie de dépôt? Comment puis-je savoir que les fonds déposés sont garantis par la Régie?

R.-F. Lévis

**R.** — En réponse à votre première question, veuillez noter que chaque déposant est protégé jusqu'à concurrence de \$20,000 sur l'ensemble de ses dépôts dans une même institution.

Vous n'avez rien à déboursier pour l'assurance de vos dépôts, puisque vous n'avez aucune prime à payer dans le Québec pour profiter de cette garantie.

Au sujet de votre dernière question, il est important de savoir que toute institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec doit afficher en évidence à l'entrée et à l'intérieur de toute place d'affaires où elle exerce ses activités, le signe d'inscription officiel qui lui est fourni par la Régie. De plus, tout titre ou

document délivré par une institution inscrite pour constater la réception d'un dépôt doit porter l'une des mentions suivantes:

a) s'il s'agit d'un dépôt que vous pouvez retirer à tout temps: "Ceci est un dépôt au sens de la loi de l'assurance-dépôts du Québec".

b) s'il s'agit d'un dépôt que vous ne pouvez retirer à volonté: "Ce titre est garanti selon la loi de l'assurance-dépôts du Québec" ou encore, toute autre mention approuvée par la Régie.

## ECRIVEZ-NOUS

Nous vous invitons à soumettre vos questions ou problèmes sur la gestion de vos économies, le placement et la finance en général.

Les lettres devront être signées et comporter le nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur afin d'en vérifier l'authenticité si nécessaire. La confidentialité de votre correspondance sera respectée.

Veuillez adresser vos lettres comme suit:

Chronique "Votre argent",  
LE SOLEIL Ltée,  
390, rue Saint-Vallier est,  
Québec, G1K 7J6

## La Solidarité

Compagnie  
d'assurance sur la vie



Marc Giguère, L.L.D.

Monsieur Albert Boulet, c.a., président de La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, a le plaisir d'annoncer l'élection de monsieur Marc Giguère, L.L.D., de Québec, comme membre du Conseil d'administration de la compagnie.

Monsieur Marc Giguère est avantageusement connu dans le monde universitaire tant par ses activités de professeur titulaire à la faculté de Droit de l'université Laval que par ses nombreuses recherches et publications en matière de droit des compagnies. (ANN.)

# Lise Payette met en tutelle Genrus Leisure Industries Ltd

QUEBEC, le 4 août 1978 — Suite à une recommandation de la Commission des valeurs mobilières du Québec, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, madame Lise Payette, a ordonné la suspension des pouvoirs du conseil d'administration de Genrus Leisure Industries Ltd et a nommé la firme Samson, Bélaire et Associés comme administrateur de la compagnie.

Genrus Leisure Industries Ltd compte 180 actionnaires canadiens, dont 56 québécois, qui détiennent 30% des actions de la compagnie. Le geste du Ministre s'inscrit dans le cadre des pouvoirs que lui confère l'article 94 de la Loi des valeurs mobilières et vise notamment à assurer la protection des investisseurs canadiens et québécois.

Les principales raisons qui ont amené madame Payette à

suspendre les pouvoirs du conseil d'administration de cette compagnie sont entre autres:

— que le conseil d'administration a manqué gravement aux obligations qui lui sont imposées par la Loi des valeurs mobilières, notamment en ne faisant pas parvenir aux actionnaires les états financiers de la compagnie pendant plus de 3 ans;

— que le conseil d'administration s'est adonné à des pratiques administratives qui sont de nature à déprécier la valeur des titres émis par la compagnie.

L'ordonnance du Ministre ainsi que les raisons la motivant feront l'objet d'une publication in extenso dans le bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

## CIL crée la Région Québec et Readers Digest déménagerait

Comme bien d'autres entreprises canadiennes ayant leur siège à Montréal, la CIL vient de créer la CIL Région Québec. "Ce nouvel organisme assumera la gestion du secteur québécois de la CIL. Il aura surtout le français comme langue de travail et assumera petit à petit la responsabilité de l'exploitation de toutes les usines, entreprises et laboratoires du Québec, ainsi que des activités de vente et de commercialisation dans cette province."

en ce sens. La CIL désire conserver son siège social à Montréal aussi longtemps que possible, "il demeure pratique de le faire", lit-on encore dans la publication de la CIL.

"Le nouvel organisme a été créé afin de sauvegarder les intérêts importants de la compagnie au Québec et d'assurer la poursuite et la mise en valeur de marchés rentables dans cette province.

Rappelons que la CIL imite en cela plusieurs autres compagnies qui réorganisent graduellement leurs opérations au Québec en mettant à la tête de toutes les opérations dans le Québec une direction multifonctionnelle.

Bell Canada avait été une des premières compagnies à créer sa division québécoise et, plus récemment, Sun Life faisait de même après avoir commencé par annoncer la décision de déménager son siège social de Montréal à Toronto.

## dividendes

par la Presse Canadienne

Dividendes des sociétés déclarés vendredi, trimestriels sauf indication contraire.

Andres Wines Ltd, 17 cents, payable le 15 octobre aux actionnaires inscrits le 8 septembre.

Canada Cement Lafarge Ltd, classe A 15 cents; classe B 15 cents; les deux payables le 31 août, inscr. le 17 août; 6,50 p.c. 32,5 cents, 20 sept., inscr. le 21 août.

Chrysler Corp., 25 cents, en devises américaines, 11 sept., inscr. le 14 août.

Four Seasons Hotels Ltd, huit pour cent priv. 20 cents, le 15 sept., inscr. le 15 août.

Ivaco Industries Ltd, classe A cinq cents; classe B cinq cents; les deux payables le 31 août, inscr. le 17 août.

Nashua Corp., 25 cents, en devises américaines, 5 sept., inscr. le 22 août.

Rockwell International Corp., 55 cents, en devises américaines, 11 sept., inscr. le 15 août.

## La hausse de l'or active l'exploration

WINNIPEG (PC) — Les sociétés qui exploitent des mines d'or dans le nord-ouest de l'Ontario vont raviver leurs programmes d'exploration, à la suite des hausses records du prix de l'or dans les marchés mondiaux du métal précieux.

Dans cette industrie, les dirigeants font toutefois remarquer qu'il est trop tôt pour prédire quand l'exploration pourra déboucher sur des découvertes suffisamment importantes pour procéder à leur exploitation. De toute manière, à l'heure actuelle ni Dickenson Mines Ltd ni Dome Mines Ltd de Toronto n'envisagent d'augmenter la capacité de leurs installations de traitement du minerai.

Pourtant, Dickenson a entamé un programme de forages de \$2,5 millions pour approfondir son puits numéro 2 de 200 mètres et le porter à 1,500 m, a déclaré le vice-président, M. Vance White.

En outre, Dickenson songe à fusionner sa dizaine de filiales d'exploration en une seule société et à accroître l'exploration. Des négociations sont en cours avec une société minière dont le nom n'a pas été révélé, pour faire de l'exploration en commun dans la région de Red Lake.

D'après M. Wallace Bruce, vice-président de la société mère Dome Mines, une autre mine dans la même région, Campbell Red Lake, a accru ses activités d'exploration autour de Red Lake.

vités de cette compagnie de publication soient menées en Ontario.

## bénéfices

par la Presse Canadienne

Bartaco Industries Ltd, neuf mois clos le 30 juin: 1978, \$728,228, 29 cents par action; 1977, \$522,886, 21 cents.

Brenda Mines Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$6,510,000, \$1,52 par action; 1977, \$4,660,000, \$1,09.

British Columbia Telephone Co., semestre clos le 30 juin: 1978, \$28,709,000, \$1,04 par action; 1977, \$17,182,000, 48 cents.

Camflo Mines Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$2,365,807, 67 cents par action; 1977, \$1,521,453, 44 cents.

Canadian Merrill Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$1,317,000, 47,9 cents par action; 1977, \$1,261,000, 60,8 cents.

City Savings and Trust Co., semestre clos le 30 juin: 1978, \$2,417,000, \$1,56 par action; 1977, \$1,601,000, \$1,27.

Consumers Glass Co. Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$4,117,000, \$1,61 par action; 1977, \$3,032,000, \$1,21.

Dominion Textile Ltd, exercice clos le 30 juin: 1978, \$18,171,000, \$2,31 par action; 1977, \$14,593,000, \$1,87.

Francana Oil and Gas Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$4,723,000, 61 cents par action; 1977, \$5,109,000, 66 cents.

Giant Yellowknife Mines Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$1,765,000, 41 cents par action; 1977, \$1,006,000, 23 cents.

Great Lakes Paper Co. Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$7,141,000, \$1,98 par action; 1977, \$5,728,000, \$1,59.

Harlequin Enterprises Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$7,042,000, 44 cents par action; 1977, \$4,210,000, 27 cents.

Imasco Ltd, trimestre clos le 30 juin: 1978, \$11,889,000, \$1,14 par action; 1977, \$8,004,000, 82 cents.

Industmin Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$1,154,866, 99 cents par action; 1977, \$747,255, 64 cents.

Maple Leaf Mills Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$6,887,000, \$1,40 par action; 1977, \$6,608,000, \$1,36.

McGraw-Hill Ryerson Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$611,000, 30,7 cents par action; 1977, \$738,000, 37,1 cents.

Pacific Petroleum Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$47,200,000, \$2,21 par action; 1977, \$42,100,000, \$1,97.

Peerless Rug Ltd, trimestre clos le 27 mai: 1978, \$457,000, 23 cents par action; 1977, \$222,000, 11 cents.

Sherritt Gordon Mines Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$6,002,000, 47 cents par action; 1977, \$5,480,000, 43 cents.

Total Petroleum North America Ltd, semestre clos le 30 juin: 1978, \$4,732,000, 34 cents par action; 1977, \$7,974,000, 62 cents par action.

## fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tel que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Bleuets: \$17,00 pour 11 pintes.

Framboises: \$13,00 à \$14,00 pour 12 chopines.

Pommes: Jaunes transparentes, \$9,00 à \$10,00; Quilty, \$11,00 à \$12,00; Close, \$8,00 à \$9,00 le minot en vrac; rouge hâtive, \$8,00 le minot en vrac; Lodi, \$10,00 à \$11,00 le minot en vrac.

Aneth: \$2,00 pour 12 paquets.

Aubergines: \$8,00 le boisseau.

Betteraves: \$3,00 à \$3,50 pour 25 lb; \$0,75 pour six paquets.

Bettes à carder: \$4,50 à \$5,00 pour 12.

Brocoli: \$5,50 à \$6,00 pour 12.

Carottes: \$1,75 pour 12 paquets; \$5,00 à \$5,50 boîte de 30 paquets; \$3,50 à \$4,00 les 25 lb; \$8,50 à \$9,00 pour 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 lb; grosse, \$10,00 à \$11,00 pour 50 lb; mini-carottes, \$6,00 les 20 cellos de 12 onces.

Céleri: \$14,00 pour 24

Chicorée: \$3,00 à \$3,50 pour 12

Choux verts: \$4,50 à \$5,00 pour 14 et 16.

Choux de Savoie: \$6,50 à \$7,00 les 12

Choux rouge: \$8,50 à \$9,00 les 12

Choux cannois: \$4,50 à \$5,00 pour 16.

Choux-fleurs: \$8,00 à \$8,50 pour 12.

Ciboulette: \$4,00 pour 12 paquets.

Concombre: à mariner, gros, \$7,00 le boisseau; à mariner, petit, \$12,00 le boisseau; sans pépin, type anglais, \$4,00 pour 12; ordinaires, \$6,50 à \$7,00 pour 6 douz.

Echalotes: \$5,00 pour 4 douzaines de paquets et \$3,50 à \$3,75 les 3 douzaines.

Epinards: \$4,00 à \$4,50 pour 12 cellos de 10 onces; \$5,00 à \$6,00 le boisseau.

Chicorée-scaroles: \$3,00 à \$3,50 les 12.

Gourganes: \$3,00 les 20 livres.

Haricots: jaunes \$8,00 à \$8,50; verts \$8,00 pour 20 lb; verts plats, \$5,00 le boisseau.

Laitue frisée: \$3,50 à \$4,00 pour 24; romaine, \$4,00 à \$4,50 pour 16; Boston, \$3,50 à \$4,00 pour 16; Iceberg, \$5,00 à \$6,00 pour 18; la pré-refroidie \$5,00 à \$6,00 les 18.

Maïs sucré: \$4,00 à \$4,50 pour 6 dz.

Menthe: \$3,00 pour 12 paquets.

Oignons: nouveaux, jaunes moyens, \$6,50 le 50 lb; jaunes et rouges \$1,50 le paquet de 12; jaunes moyens \$4,00 à \$4,50 pour 50 lb; gros \$7,00 à \$7,50 pour 50 lb; à mariner, \$2,50 pour 5 lb, \$4,50 pour 10 lb.

Persil: \$3,00 pour 12 paquets.

Piments: \$6,50 le demi-boisseau.

Poireaux: \$2,75 à \$3,00 pour un paquet de 12.

Pois: \$5,00 le 20 lb.

Poivrons (piments verts): \$8,50 le boisseau.

Rabiole (navet blanc): \$2,50 à \$4,00 le 25 lb; \$1,25 pour un paquet de 6.

Radis: \$4,50 à \$5,00 pour 3 douzaines de paquets; \$3,50 à \$4,00 pour 30 cellos de 6 onces.

Rhubarbe: \$1,50 à \$2,00 pour 12 paquets; grosse, \$2,75 pour 12 paquets.

Rutabaga: primeur, \$5,50 à \$6,00 pour 50 lb.

Tomates: de serre, roses, No 1, \$5,00 à \$5,50 pour 8 lb; de champ, rouge, \$6,00 à \$7,00 les 20 lb; de champ, rose, \$9,00 pour 20 lb.

Zucchini: \$2,00 à \$3,00 pour 20 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

Pommes de terre: \$2,25 à \$2,50 les 50 livres; \$1,25 à \$1,40 le 20 lb; \$0,75 à \$0,80 le 10 lb; petite, \$1,00 le 50 lb; lavées, \$5,00 pour 50 livres; \$0,90 à \$1,00 le 50 lb.

# Fermeture des chantiers d'habitations

Les constructeurs d'habitations domiciliaires du Québec ont décidé de fermer leurs chantiers en raison du refus de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) de leur accorder des prêts.

En effet, la SCHL refuse de prêter les sommes nécessaires aux constructeurs d'habitations qui ne garantissent pas leurs maisons neuves auprès du plan de garantie suggéré par la SCHL et qui revendiquent le droit d'appartenir à un plan concurrent, le Plan québécois de garantie des maisons neuves.

Selon un communiqué émis par la Fédération de la construction du Québec, qui représente dix-sept associations d'entrepreneurs à la grandeur du Québec, les répercussions économiques des arrêts de construction domiciliaire se traduisent en chômage pour les travailleurs de la construction, par une hausse du prix des maisons neuves et par une baisse de revenu des municipalités.

La fédération estime que cette situation alarmante a été créée par l'ingérence du gouvernement fédéral dans la loi du Québec sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, en vigueur depuis 1975, loi qui avait prévu que le Québec mettrait sur pied un plan gouvernemental de garantie des maisons neuves.

Vu l'inaptitude du gouvernement québécois à amorcer son propre programme de garantie des maisons neuves et l'obligation faite aux constructeurs, du Québec de garantir toutes leurs constructions depuis le 1er juillet 1978, la Fédération de la

construction du Québec a mis sur pied le "Plan québécois de garantie des maisons neuves".

Ce plan, qui a reçu l'approbation de la SCHL le 14 juin dernier, serait maintenant boycotté par l'organisme fédéral qui retarde les procédures d'implantation du Plan québécois, ces retards, selon la fédération, seraient le résultat d'un lobby influent. A ce jour, un seul plan visé de garantie pour les maisons neuves au Québec a été accepté par la SCHL. Il s'agit d'un plan privé dont le numéro de téléphone a été communiqué à tous les constructeurs du Québec par la SCHL.

De son côté, le gouvernement du Québec a fait savoir à la fédération qu'il ne pouvait pas offrir à temps, c'est-à-dire pour le 1er juillet 1978, aux constructeurs du Québec le plan qui avait été prévu par la loi. C'est alors que la Fédération de la construction du Québec a mis sur pied son propre plan.

La fédération proteste énergiquement contre ce qu'elle appelle l'indifférence du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, qui, soutient-elle, a préféré encore une fois laisser les entrepreneurs de construction se débrouiller avec leurs problèmes.

La fédération souligne que la lenteur bureaucratique du gouvernement québécois force maintenant les constructeurs à tenir tête eux-mêmes à l'ingérence du fédéral en refusant de s'inscrire au plan privé que la SCHL leur impose et en revendiquant le droit de s'inscrire au Plan québécois de garantie des maisons neuves.



Mme Susan Guérard-Langlois, qui s'est retrouvée au volant d'un tracteur hier à Dorval, pourra reprendre ses activités normales maintenant que les syndiqués ont décidé de rentrer au travail ce matin.

# Reprise des activités à Air Canada

MONTREAL (PC) — Les activités d'Air Canada ont repris, hier matin, à Toronto et dans quatre centres des provinces atlantiques, où elles avaient été paralysées pendant 24 heures, par un arrêt de travail des employés au sol, membres de l'Union internationale des machinistes (UIM).

Seuls les syndiqués de Montréal et de Saint-Jean, N.-B., ont poursuivi l'arrêt de travail hier. Ils doivent rentrer à l'ouvrage ce matin.

Les résultats du vote sur l'accord de principe intervenu plus tôt cette semaine entre les négociateurs des employés au sol et les représentants d'Air Canada ne sont pas susceptibles de modifier la situation à court terme. D'ores et déjà, les membres des unités syndicales de Montréal et de Toronto ont largement voté contre.

L'Association internationale des machinistes a indiqué que 1,635 de ses membres ont voté contre l'offre et seulement 257 en faveur. Les chiffres de Toronto ne sont pas exactement connus mais la marge des mécontents serait de deux contre un satisfait.

Le résultat global ne sera cependant connu qu'au milieu de la semaine prochaine. Les dirigeants de l'UIM ont refusé de dévoiler la stratégie qu'ils adopteraient en cas de vote négatif.

Quelques vols, seulement, ont été annulés à cause de l'arrêt de travail d'hier, à Montréal. C'est surtout la reorganisation nécessitée par un arrêt de travail comme celui de jeudi qui a entraîné des annulations.

"Il faut complètement refaire les horaires et essayer de déterminer où chaque avion aurait dû se trouver s'il n'y avait pas eu de grève", a dit, au cours d'une interview, John Cavill, porte-parole de la société.

La grève a pour conséquence d'immobiliser les avions et les équipes de pilotage dans une ville, alors qu'ils devraient normalement se trouver dans une autre, a-t-il expliqué.

Environ 10 pour 100 des vols en partance de Dorval ont été annulés, alors qu'à Mirabel il n'y a eu aucune annulation ni aucun retard d'importance.

# L'Opposition demandera des comptes à CBC

OTTAWA (d'après CP) — Deux partis d'opposition aux Communes songent à adresser à la CBC une lettre de protestation conjointe à propos d'un message prononcé mardi devant les Canadiens par le premier ministre Trudeau.

Des porte-parole pour le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique prétendent que le réseau de télévision a contrevenu à ses propres règlements en accordant du temps d'antenne à M. Trudeau.

M. Tim Raife, porte-parole des Conservateurs, est d'avis que les règlements sont clairs à ce sujet et que le premier ministre aurait dû faire sa demande pour du temps d'antenne 24 heures à l'avance.

M. Trudeau n'a fait sa demande qu'au milieu de l'après-midi mardi, quelques heures seulement avant son discours.

M. Murray Wepler, secrétaire particulier du chef du NPD Ed Broadbent, dit que selon lui, M. Trudeau veut obtenir gratuitement du temps consacré à la politique, et qu'il l'obtient.

"La CBC n'aurait pas dû marcher dans cela", a dit M. Wepler. "Ce n'était pas d'importance nationale et il n'y avait là rien de valable, sauf en ce qui concerne les Postes".

Dans son discours, M. Trudeau déclarait en avoir assez des conflits de travail aux Postes et annonçait son intention d'en faire une société de la Couronne.

M. Raife a déclaré que les deux partis désirent que la CBC précise ses politiques en pareils cas, mais n'a pas précisé comment cette demande sera faite.

On se souvient qu'au Québec, le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, ne s'était pas caché pour déclarer jeudi que M. Trudeau avait abusé de la télévision nationale en donnant ce spectacle avec du matériel aussi peu rodé.

"Quand on a un programme aussi imprécis et qu'on est dépourvu de nouveauté, avait-il dit, on ne mobilise pas la télévision nationale. On fait une conférence de presse quand on est prêt".

# La commission McDonald ne sera pas démantelée

OTTAWA (PC) — Rejetant les allégations de conflit d'intérêt dans lequel se trouveraient les trois commissaires de la Commission royale McDonald, la Cour fédérale du Canada a débouté, hier, un groupe d'avocats ontariens qui demandaient le démantèlement de la commission qui enquête sur les infractions à la loi commises par la Gendarmerie royale.

Le Law Union of Ontario, un groupe de 180 avocats et étudiants en droits, socialistes, prétendaient que les trois commissaires étaient en conflit d'intérêt à cause de leurs relations avec le Parti libéral qu'ils n'oseraient pas critiquer.

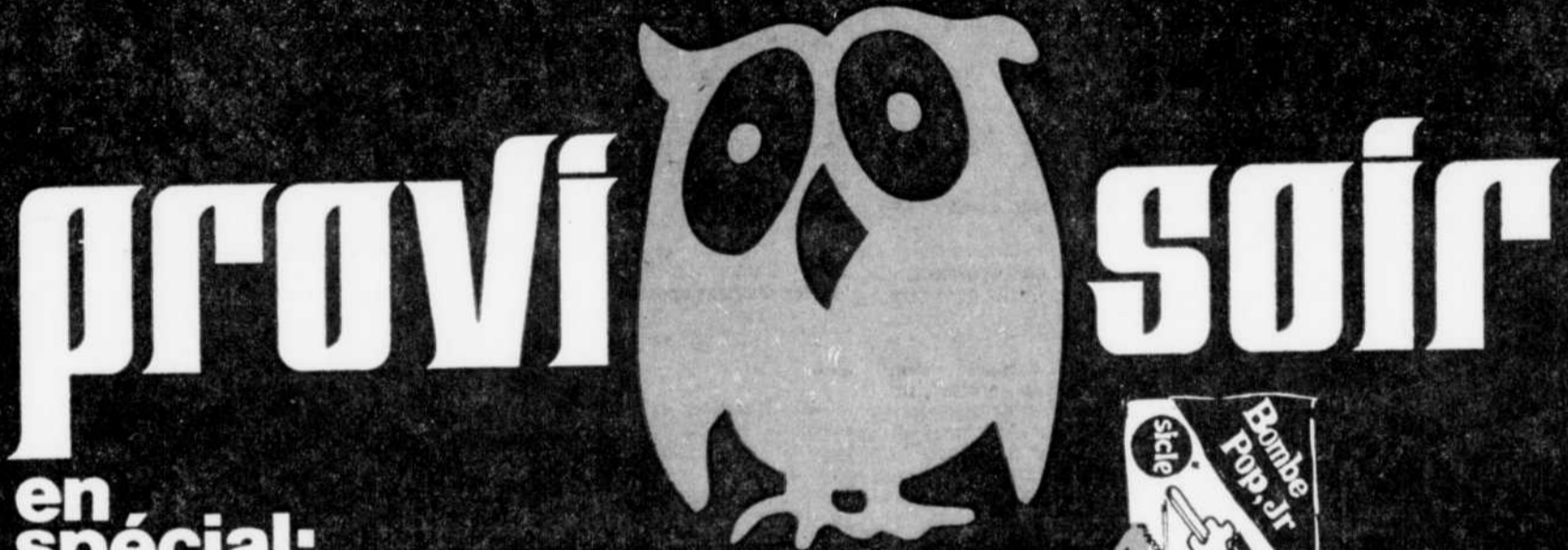
Le magistrat Alex Gattana affirmer que la demande

des avocats est "non fondée" parce que la commission royale n'a pour mandat que de recueillir les faits et d'aviser le gouvernement.

Il déclare que la commission fera rapport au cabinet qui pourra donner suite aux recommandations ou consigner le rapport aux oubliettes.

Le magistrat écrit dans son jugement que, si un juge siègeant dans une cour peut être amené à se désister dans une cause par suite d'un simple soupçon de conflit d'intérêt, les mêmes normes rigides ne s'appliquent pas à la commission d'enquête dans la mesure où il ne s'agit que d'un organisme administratif.

laissez-vous dépanner un p'tit brin!



en spécial:

**1** MARGARINE MOLLE Thibault .89¢  
cont. de 1 lb

**2** MOUTARDE PRÉPARÉE Schwartz .39¢  
verre de 6 oz

**3** PAINS HOT DOG ou HAMBURGER PROVIGO .69¢  
pqt de 12



**4** SUCETTES GLACÉES Bomb Pop Jr. (prix régulier 15¢) 2/15¢

**5** Une nouvelle dimension photo! ETCOVISION Vous obtiendrez 30% à 33% plus d'image qu'auparavant, en nous confiant le traitement de vos films "INSTAMATIC" 110 et 126. Confiez-nous vos films! Service complet de développement de films et finition de photos dans tous les dépanneurs PROVI-SOIR.

Ces spéciaux seront en vigueur à l'heure d'ouverture le 5 août jusqu'à l'heure de fermeture, le 11 août 1978. Ouvert sept jours par semaine jusqu'à 23 heures

Faites le plein d'essence à l'un de nos libre-service

provi-soir mon ami l'oiseau de nuit!

